

La politique d'effacement des crimes dans le cadre des systèmes dictatoriaux

À propos de la fonction du pacte dénégatif entourant la disparition forcée de personnes

▼ **RÉSUMÉ** À partir des années soixante-dix, des dizaines de milliers de personnes ont disparu dans le cadre des dictatures latino-américaines. Arrêtées et séquestrées illégalement par les agents de l'État, elles ont été pour la plupart assassinées. Leurs dépouilles, comme les preuves de ces crimes, restent aujourd'hui encore en grande partie introuvables.

À partir des travaux psychanalytiques portant sur la violence d'État, nous explorons les mécanismes sur lesquels repose la politique d'effacement des crimes dans le cadre de ces systèmes dictatoriaux. Nous illustrons nos propos en nous appuyant sur des témoignages recueillis dans le cadre d'une recherche qualitative conduite par nos soins. Les participants à l'étude sont des proches de disparus politiques et leurs descendants. Nous tentons de montrer quels sont les ressorts du pacte dénégatif sur lesquels une telle politique repose tout en pointant la teneur de ses dérives perverses : menace, imposition du silence, promotion du mensonge d'État, distorsion des faits comme des preuves et, enfin, manipulation de la culpabilité des proches. Souvent confrontés à l'institutionnalisation de l'oubli promue par les lois d'amnistie, les proches de disparus insistent sur l'importance du travail de mémoire et de transmission afin de lutter contre l'impunité. Ils pointent la portée significative des actions, discours, mémoriaux, créations artistiques visant à honorer la mémoire des disparus. C'est d'autant plus pertinent pour eux quand l'existence même des disparus politiques, en tant que personne, en tant que citoyen, a été jusqu'à faire l'objet d'un déni en après-coup des crimes pour disculper les coupables. Explorer davantage les ressorts d'une telle politique d'effacement des crimes politiques paraît significatif : une

telle démarche contribue à endiguer les répercussions catastrophiques de ce dispositif de répression idéologique et d'effacement des crimes tant sur les individus, sur les familles, sur les groupes militants que sur la société tout entière.

Introduction

À partir des années soixante-dix, les juntes militaires des pays liés entre eux par le Pacte Condor ont fait disparaître plus des dizaines de milliers d'opposants à la dictature¹. Arrêtés arbitrairement, ils sont immédiatement privés de leurs droits personnels, et plus largement civils. Ils sont dès lors soustraits au cadre légal qui les protège et garantit leur droit à disposer librement de leur corps. Organisée illégalement, leur incarcération les place donc dans une zone de non-droit. Les détenus sont symboliquement expulsés hors du cadre des institutions qui médiatise habituellement les relations sociales tout en garantissant le respect de la liberté individuelle dans un État de droit². On prive ainsi arbitrairement une partie non négligeable de citoyens de leurs droits personnels.

Déshumanisant s'il en est, un tel dispositif prend en otage les citoyens dont on cherche à se débarrasser. Ils deviennent la proie des plus atroces et cruels sévices tant physiques que mentaux. Ils sont détenus dans des conditions le plus souvent très dégradantes, sans compter qu'ils sont souvent déplacés de camp de concentration en prison afin de brouiller les pistes de ceux et celles qui cherchent à les localiser. Il s'agit de tout mettre en place pour que leurs proches perdent la moindre trace de celui ou celle qui manque à l'appel et dont on n'a plus de nouvelles suite à son arrestation arbitraire.

Lors de leur incarcération, les prisonniers politiques sont très souvent torturés. Il n'est pas rare qu'ils soient assassinés par la suite. Mais la spécificité du crime politique en question consiste en outre à faire disparaître le corps des disparus. Brûlées, enterrées sommairement dans des fosses communes ou encore abandonnées à la voracité des animaux sauvages, leurs dépouilles sont chosifiées par des procédés particulièrement déshumanisants. Les agents de la junte argentine au pouvoir ont même été jusqu'à se débarrasser d'innombrables prisonniers politiques en les pous-

1 Il n'y a pas de consensus clair sur le nombre de victimes de la disparition sous ces dictatures : 1 189 disparus politiques au Chili selon Adams (2019) ; environ 30 000 en Argentine selon Amnesty International (2018) ; environ 400 disparus au Brésil (Commission Nationale de la Vérité, 2014) ; 400 disparus au Paraguay (Comisión de Verdad y Justicia, 2008) ; 230 disparus en Uruguay selon la Comisión para la Paz (2003) ; 486 disparus en Bolivie (Morales Ayma, 2017).

2 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire. Notes pour une recherche », in *Violence d'état et psychanalyse*, ed. by Janine Puget, René Kaës et al. (Paris : Dunod, 1989), pp. 169-204.

sant vivants depuis un hélicoptère au-dessus du Rio del Plata³. Des plus cruels, un tel dispositif est à la fois terrifiant, terrorisant et infâme.

Laissés sans sépulture, les corps des innombrables disparus politiques restent introuvables. C'est ce qui fait dire à René Kaës⁴ que la disparition témoigne de la volonté non seulement de tuer les vivants, mais aussi de détruire la trace des morts. En ce sens, la disparition des dépouilles humaines constitue une atteinte majeure à la dignité humaine fondamentale des victimes comme de leurs proches d'ailleurs : ceux-ci sont dès lors privés des rites funéraires et du support social qui entoure la mort et le temps du deuil depuis la nuit des temps⁵. Le processus de deuil est singulièrement mis à mal. Ils sont eux aussi déshumanisés et profondément humiliés. Les frontières habituellement tracées pour distinguer le monde des morts et le monde des vivants sont brouillées. Du coup, le statut conféré à l'objet disparu est « affolant »⁶ : la « représentation fantômatique » de la personne dont on est sans nouvelle prend le relais de sa représentation habituelle en chair et en os. Or, si la dépouille des victimes reste introuvable et si aucune déclaration officielle ne permet d'établir d'acte de décès, ni d'éclairer la cause de la disparition⁷, c'est avant tout pour semer la terreur dans la population civile. Il s'agit par tous les moyens de dissuader quiconque de s'engager dans des groupes opposés au régime autoritaire en place.

Mais la violence extrême organisée par les dirigeants et leurs collaborateurs ainsi que la cruauté dont témoignent leurs méthodes de répression politique (séquestration arbitraire, détention, torture, assassinat, disparition forcée) visent également à semer la terreur dans la société civile en général pour enrayer toute forme d'opposition. Le musèlement général de la parole condamne ainsi les proches des militants et la société civile tout entière à vivre sous une chape de plomb : celle du silence qui entoure ces crimes et que nous tenterons d'éclairer à travers le concept de pacte dénégatif⁸.

C'est afin de garantir l'impunité des coupables qu'une telle politique d'effacement systématique des crimes politiques est mise en place. Il s'agit en effet de *disculper* tous ceux et celles qui ont participé à rendre la disparition forcée possible. En outre, et

3 Ces « vols de la mort » n'étaient pas la seule méthode utilisée par les militaires (Amandine Cerutti, « Fils et filles de disparus en Argentine et au Chili: identité(s), mémoire(s) et résilience » *Etudes Ibériques et Ibéro-américaines* (Limoges : Université de Limoges, 2017). Dans d'autres cas, la dépouille des prisonniers politiques assassinés sauvagement aurait été incinérée (Franck Lafage, *L'Argentine des dictateurs, 1930-1993. Pouvoir militaire et idéologie contre-révolutionnaire*, Paris: L'Harmattan, 1991) ce qui n'est pas sans rappeler de nombreuses pratiques génocidaires, et celles des Nazis en particulier (Cerutti, 2017).

4 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », in *La survivance. Traduire le trauma collectif*, ed. by Janine Altounian (Paris : Dunod, 2000), pp. 181-188.

5 Emmanuel Anati, *La religion des origines* (Paris : Hachette, 2006) ; Muriel Gilbert, *Antigone et le devoir de sépulture* (Genève : Labor et Fides, 2005) ; Moïses Kijak et Maria Lucila Pelento, « Mourning in certain situations of social catastrophe », *International Review of Psycho-analysis*, 13 (1986), pp. 463-471. André Leroi-Gourhan, *Les religions de la préhistoire* (Paris : PUF, 1964).

6 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 180.

7 Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people » in *On Freud's Mourning and Melancholia* ed. by Thierry Bokanowski (Routledge, 2019), pp. 56-79; Julia Braun de Dunayevich et Janine Puget, « State terrorism and psychoanalysis », *International Journal of Mental Health*, 18, 2 (1989), pp. 98-112. <https://doi.org/10.1080/00207411.1989.11449126>.

8 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

dans un mouvement de renversement particulièrement pervers, ce sont les disparus, ses proches et tous leurs camarades que le régime va parfois aller jusqu'à *inculper*. C'est du moins ce que nous tenterons de mettre en évidence en nous appuyant pour cela sur des travaux psychanalytiques portant sur la dynamique des familles, des groupes et plus largement des institutions⁹.

La présente contribution adopte un point de vue original puisqu'elle mobilise des travaux psychanalytiques sur des questions qui sont le plus souvent explorées par des juristes, des historiens, des anthropologues, des sociologues et des politologues. Nous nous appuyons principalement sur les travaux de René Kaës. À partir des années quatre-vingt, ce psychanalyste, qui fut aussi professeur, a en effet ouvert un champ psychanalytique original en France qui promeut l'extension de la psychanalyse. Ses travaux visent principalement à explorer les espaces psychiques communs et partagés entre deux ou plusieurs sujets (couple, famille, fratrie, groupe, institution). Dans cette perspective, le sujet ne saurait être appréhendé indépendamment des liens qu'il tisse avec d'autres. On postule donc que le groupe, le social, précède le sujet. Ce dernier est donc conçu comme un inter-sujet : il est d'abord et avant tout sujet du groupe. Les travaux développés dans ce champ théorico-clinique original semble particulièrement utiles pour explorer les ressorts d'une politique d'effacement systématique des crimes politiques. Celle-ci vise précisément à mettre fortement à mal, pour ne pas dire à disloquer, des groupes de citoyens : désignés comme de dangereux complotistes, il s'agit de les éliminer coûte que coûte en semant la terreur dans la société civile tout entière.

Pour illustrer notre propos, nous nous appuyerons en outre sur quelques résultats d'une étude qualitative basée sur les témoignages de proches de disparus politiques que nous avons rencontrés en Suisse¹⁰.

Mais avant cela, nous entendons rappeler les lignes principales de la métapsychologie des ensembles sociaux telles qu'elles ont été échafaudées par René Kaës et ses successeurs. Ce détour nous semble indispensable pour tenter de cerner ensuite les ressorts, complexes s'il en est, de la violence d'État et la politique d'effacement systématique des crimes politiques dont procède la disparition forcée de personnes.

9 Silvia Amati Sas, *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale* (Milano : Franco Angeli, 2020) ; René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », in *La survivance. Traduire le trauma collectif*, ed. by Janine Altounian (Paris : Dunod, 2000), pp. 181-188 ; Janine Puget, René Kaës et al., *Violence d'état et psychanalyse* (Paris : Dunod, 1989).

10 Ce projet de recherche est conduit par M. Katz-Gilbert avec M. Bourguignon et A. Dermitzel à l'Institut de Psychologie à l'Université de Lausanne en Suisse. Il est intitulé : « *De la disparition forcée de personnes au deuil compliqué des proches de disparus : explorer le processus d'historicisation* ». Il est financé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS).

Une approche originale de la réalité psychique inconsciente : appréhender le sujet avant tout comme sujet du groupe

À propos du rôle des institutions dans une société : la notion de cadre méta-social

Pour aborder la politique d'effacement qui sous-tend la disparition forcée de personnes, il nous paraît important de rappeler que l'État de droit repose sur des institutions à la fois politiques, juridiques, religieuses, scientifiques, culturelles qui médiatisent les rapports sociaux. En ce sens on peut considérer à la suite de Touraine, que les institutions sont des structures intermédiaires qui constituent le *cadre méta-social* de la vie collective. Or, contrairement à la violence arbitraire qui caractérise les régimes autoritaires, l'État de droit est fondé sur la Loi symbolique. René Kaës rappelle par ailleurs que les institutions ont une fonction de régulation¹¹. Elles sont là pour veiller au respect des interdits fondateurs de l'inceste, du meurtre et du cannibalisme sauvage dans l'espace social. En ce sens, la cohésion sociale repose sur des *garants* méta-sociaux.

Dans un État de droit, la justice structure et régit ainsi les rapports, parfois conflictuels, entre les groupes et entre les individus. La régulation de la violence est dès lors assurée, non par la force et la violence du corps-à-corps, mais par des actes de paroles qui médiatisent le lien entre agresseur et victime¹². Le cadre méta-social est donc là pour assurer que les conditions d'un vivre ensemble pacifié et pacifiant soient *suffisamment bonnes et partagées*, ce qui suppose la référence à une instance tiercéisante. Les garants méta-sociaux ont donc une fonction civilisatrice dans l'espace social : vivre en groupe suppose en effet un possible étayage des liens sur un cadre structurant pour assurer le développement et la continuité de l'ensemble.

Indispensable au développement de la vie non seulement sociale, politique et culturelle de tout sujet, mais aussi psychique, ce cadre méta-social constitue l'arrière-fond silencieux et muet de l'existence humaine¹³. On notera enfin que seules les situations de crise et de rupture, autrement dit lorsque ce cadre est défaillant, qu'il se transforme brusquement, voire qu'il s'effondre, conduit à prendre conscience de sa fonction de garant.

À propos de l'étayage de la psyché sur les espaces psychiques communs et partagés : la notion de garants métapsychiques

Le modèle développé par René Kaës pour rendre compte de la réalité psychique dépasse en ce sens largement le modèle classique freudien. Le psychanalyste contemporain entend au contraire aborder la réalité inconsciente propre aux *espaces*

11 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire » ; René Kaës, *Les alliances inconscientes* (Paris : Dunod, 2009).

12 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire » ; René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage ».

13 Silvia Amati Sas, *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale*.

*psychiques communs et partagés*¹⁴. Il s'agit donc d'une extension du modèle psychanalytique. Il développe ainsi une métapsychologie des ensembles humains : il s'agit de rendre compte de la consistance psychique des pactes et des contrats qui scellent les relations inter- et transsubjectives et non plus uniquement des caractéristiques de l'espace intra-subjectif.

Le sujet est en effet pensé et parlé avant même qu'il ne parle. Avant de pouvoir porter un regard réflexif et rétrospectif sur sa vie, le sujet doit pouvoir faire une expérience capitale pour son développement : que sa propre psyché soit hébergée par celle d'un autre, lui-même étant porté par l'ensemble au sens large. Il s'agit d'un autre avec qui il aura tissé des liens significatifs et qui est lui-même capable de se penser et de penser l'enfant en l'inscrivant dans la continuité des liens généalogiques où il prend place. Enfin, l'autre en question doit être capable d'offrir une écoute symboligène favorisant la subjectivation du vécu intime.

Abordant le sujet comme un *inter-sujet*, René Kaës a mis en évidence le rôle central des alliances psychiques¹⁵: un concept qui rend compte de la dimension inconsciente en jeu lorsque plusieurs sujets tentent d'assurer les investissements vitaux. Il s'agit en effet de maintenir les liens dans une exigence de réciprocité des membres du groupe. Or certaines alliances sont structurantes pour la vie psychique, si elles promeuvent la transmission de la vie psychique entre les générations, d'autres sont au contraire défensives. On les qualifiera alors d'aliénantes, de destructrices ou encore de pathogènes¹⁶. Dans ce cas, elles entravent la transmission de la vie psychique entre générations.

Les alliances psychiques constituent des formations qui rendent compte des liens selon des processus qui les font tenir ensemble dans un espace intersubjectif commun et partagé¹⁷. Elles constituent l'arrière-fond sur lequel repose la psyché individuelle. Enfin, elles ont une fonction de garant métapsychique : « les interdits fondamentaux, les lois structurantes, les repères identificatoires, les idéaux communs, les représentations imaginaires et symboliques [...] »¹⁸ enveloppent, structurent et étayent la psyché. Dans le modèle élaboré par René Kaës, l'espace inter-subjectif commun et partagé du groupe famille et du groupe d'appartenance est ainsi en position méta- par rapport à l'espace intra-subjectif.

On voit dès lors se dessiner les bordures de la vie psychique : l'espace intra-subjectif est structuré et enveloppé par des formations intermédiaires – les alliances psychiques inconscientes – qui forment un cadre métapsychique. L'une des princi-

14 René Kaës, *L'extension de la psychanalyse. Pour une métapsychologie de troisième type* (Paris: Dunod, 2015), pp. 91-102.

15 René Kaës, *Le groupe et le sujet du groupe: éléments pour une théorie psychanalytique du groupe* (Paris: Dunod, 1993).

16 René Kaës, *Les alliances inconscientes* (Paris: Dunod, 2009).

17 René Kaës, *Le groupe et le sujet du groupe: éléments pour une théorie psychanalytique du groupe* (Paris: Dunod, 1993); René Kaës, *Un singulier pluriel* (Paris: Dunod, 2007).

18 René Kaës, « La transmission de la vie psychique et les contradictions de la modernité », in *Transmissions et soins psychiques*, ed. by Marcel Sassolas (Toulouse: ÉRES, 2009), p. 30. <https://doi.org/10.3917/eres.sasso.2009.01.0021>.

pales fonctions de ces alliances consiste à protéger la psyché du danger que représente l'effraction traumatique. Elles ont donc une fonction de pare-excitation.

Pour favoriser la continuité des liens, l'alliance doit également être « reconnue et garantie par les institutions sociales, religieuses, politiques et juridiques »¹⁹. Les alliances psychiques sont donc elles-mêmes enveloppées par les cadres méta-sociaux. C'est pourquoi, lorsque ce métacadre est fragilisé, la vie des liens en est perturbée, ce qui bouleverse les contrats et les pactes.

Quant à la vie psychique, elle bénéficie également de cet étayage à la fois contenant, enveloppant, et structurant que représente le cadre méta-social. En effet, la psyché prend pour sa part forme et se développe dans et par les liens. C'est pourquoi, lorsque les cadres méta-sociaux sont défaillants, les garants métapsychiques ne peuvent plus assurer leur fonction pare-excitante et protectrice.

En résumé, que ce soit à l'échelle d'un couple, d'une famille, d'un groupe ou d'une société, les garants méta-sociaux sont nécessaires à structurer, envelopper, contenir, étayer les liens entre les sujets. De même, la psyché s'étaye à son tour sur les garants métapsychiques. Or, les processus générateurs de liaison psychique, de symbolisation, de remémoration, d'historicisation et plus largement de pensée et de sublimation ne peuvent se déployer que dans la mesure où ils trouvent un étayage sur le cadre métapsychique²⁰. Autrement dit, la capacité à promouvoir la continuité des liens et la continuité du sujet n'est pas le fait du sujet pris isolément. Penser, se penser, faire récit de sa vie en se remémorant l'histoire du groupe dont on fait partie dépend donc de la capacité d'autrui et de plus-d'un-autre d'en faire de même. Dans leur dimension structurante, les « alliances consistent dans les pactes et les contrats qui instituent les interdits majeurs (interdiction du meurtre du semblable, du cannibalisme, de l'inceste) »²¹.

Voici deux exemples d'alliances inconscientes qui permettront d'éclairer notre propos : le contrat narcissique et le pacte dénégatif. Précisons que ce sont les enjeux de tels pactes et contrats qui sont inconscients. Avant même de naître par exemple, le sujet est rêvé par ses parents, comme par le groupe d'appartenance socio-culturel dans lequel il vient au monde. On l'imagine ainsi assurer la continuité de l'ensemble et c'est à cette condition qu'il sera investi comme faisant partie du groupe. C'est ce qu'on appelle le *contrat narcissique* – un type d'alliance inconsciente structurante primaire – qui lie le sujet à l'ensemble et réciproquement²². Ce type de contrat identificatoire repose sur des énoncés de fondement, des principes, des prescriptions et des interdits en lien avec la question de l'origine, de la fin. Ces énoncés promeuvent des mythes, des croyances et des rites qui sont « régulateurs des passages vitaux de la vie à la vie, de la vie à la mort, de l'amour et du deuil »²³. Enfin, les contrats

19 René Kaës, *Les alliances inconscientes* (Paris : Dunod, 2009), p. 3.

20 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

21 René Kaës, « Défis collectifs et mémoire et travail de l'intersubjectivité », *Garrigues et Sentiers*, 13 (2010), p. 1.
<http://www.garriguesetsentiers.org/article-denis-collectifs-et-memoire-43311396.html>.

22 Piera Castoriadis-Aulagnier, *La Violence de l'interprétation – Du pictogramme à l'énoncé* (Paris : PUF, 1975).

23 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 179.

en question fournissent divers repères identificatoires qui structurent et organisent l'appartenance au groupe, ce qui en assure la continuité.

Quant au *pacte dénégatif*, il s'agit d'un autre type d'alliance inconsciente qui constitue pour sa part un « pacte sur le négatif »²⁴. Ce dernier joue lui aussi un rôle important dans l'autoconservation du groupe à travers le temps. Passer sous silence certains éléments de la réalité est en effet souvent nécessaire à assurer la continuité du groupe, même s'il faut rappeler que cela peut avoir des effets aliénants sur les sujets.

En résumé, advenir comme sujet suppose la rencontre préalable avec un semblable capable de le penser comme de le rêver, le tout dans un cadre méta-social structurant et sécurisant.

Explorer les conséquences des catastrophes psychiques d'origine sociale

À propos des catastrophes d'origine sociale : quelles répercussions sur la vie des liens ?

Mais quel est le destin à la fois des liens et des sujets lorsque les garants méta-sociaux sont défaillants, voire qu'ils s'effondrent privant du même coup les groupes et la population civile dans son ensemble des repères étayants qu'offre habituellement le cadre institutionnel ? On pense ici à un génocide, aux conflits armés ou encore à un coup d'État. Qu'advient-il, écrit Puget, lorsque « subitement ou progressivement on ne reconnaît plus les règles qui gouvernent l'interdépendance groupales autour de la vie et de la mort, du délit et de sa pénalisation ? [...] Le contexte social devient incohérent, incompréhensible, insaisissable »²⁵.

C'est ce que ces auteurs appellent une *catastrophe psychique et sociale*. Ce type de catastrophe est provoquée intentionnellement par des humains par opposition à une catastrophe naturelle²⁶. Cela suppose des « tentatives de déshumanisation infligées par des hommes sur d'autres hommes »²⁷. Le caractère abrupt et inattendu de ces formes de violence faites au cadre méta-social serait à l'origine de la confusion qu'elle génère, tant sur le sujet que sur son groupe familial et social²⁸.

24 René Kaës, *Les alliances inconscientes*, p. 113.

25 Janine Puget, « État de menace et psychanalyse. De l'étrange structurant à l'étrange aliénant » in *Violence d'état et psychanalyse*, ed. by Janine Puget & René Kaës (Dunod, 1989), pp. 1-40, p. 12.

26 Janine Puget, René Kaës et al., *Violence d'état et psychanalyse* (Paris : Dunod, 1989).

27 Élise Pestre et Fethi Benslama, « Traduction et traumatisme », *Recherches en psychanalyse*, 11, 1 (2011), p. 19. <https://doi.org/10.3917/rep.011.0018>.

28 Jorge Barudy et Dario Páez, « Salud mental y exilio político: la búsqueda de una terapia liberadora », in *Lecturas de psicología y política: crisis política y daño psicológico*, ed. by E. Lira (Ediciones Universidad Alberto Hurtado, 2017), pp. 255-263 ; Elizabeth Lira, « Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile », *AVESPO – Asociación Venezolana de Psicología Social*, (1987), pp. 1-27 ; Elizabeth Lira, et María Isabel Castillo, *Psicología de la Amenaza Política y del Miedo*, (Santiago de Chile : CESOC, 1991) ; Eugenia Weinstein et Elizabeth Lira, « La tortura », in *Trauma, duelo y reparación*, ed. by Eugenia Weinstein, Elisabeth Lira et Maria Eugenia Rojas (Santiago de Chile: FASIC/Editorial Interamericana, 1987), pp. 33-91.

Lorsqu'un pays entre en guerre, lorsqu'un gouvernement démocratique est renversé suite à un putsch militaire, cela expose les groupes comme le sujet à un climat de déstructuration majeure entraînant un ensemble de ruptures catastrophiques à trois niveaux. Du point de vue du cadre méta-social, les institutions ne sont premièrement souvent plus en mesure de faire respecter les interdits majeurs. Les agents au service des institutions ne parviennent plus à assurer la transmission des représentations partagées concernant la place de chacun dans l'espace social et dans la généalogie familiale. Les mythes portant « sur l'origine, sur la fin et sur la succession des générations »²⁹ ainsi que sur les fondateurs du groupe sont dévoyés, dénigrés, voire anéantis. Dans le contexte d'un génocide ou de la violence d'État, la prescription du meurtre prend par exemple le relais de l'interdit de tuer un semblable, quel qu'il soit. Les systèmes symboliques encadrant la vie sociale sont en ce sens soit pervertis, soit anéantis ouvrant du même coup à une déferlante de violence.

La charge traumatique associée à la violence agie et parlée ne peut dès lors plus être hébergée par l'ensemble, ce qui génère un défaut d'inscription pour les sujets³⁰. Du coup, les liens tissés avec l'ensemble sont fortement mis à mal ; le sujet est destitué de sa place dans le groupe, de son statut social et politique. Il peine, en ce sens, à se situer à la fois comme « sujet de sa propre fin » et comme « maillon d'une chaîne » généalogique. « La catastrophe sociale constitue une menace pour le lien avec l'ensemble, dans la mesure où le sujet pourrait n'y plus tenir sa place ; par conséquent, elle met en cause en le détruisant l'ordre commun sur lequel s'est fondée narcissiquement sa propre continuité »³¹.

Qu'en est-il par ailleurs des répercussions d'une catastrophe sociale et des ruptures qu'elle entraîne sur le cadre métapsychique ? Dans ce contexte, la fonction de garants métapsychiques dévolue aux contrats comme aux pactes qui scellent les liens d'appartenance au groupe, à la famille, fait l'objet d'une profonde et violente mise à mal qui les rend défaillants. La dislocation des liens sociaux, leur désagrégation engendre un climat de profonde insécurité pour le sujet qui est par définition dépendant de l'ensemble³². Ignacio Martín-Baró parle ainsi de polarisation de la société³³. L'articulation entre l'individu et les groupes auquel il appartient est directement touché : « les groupes d'appartenance se désorganisent ou au contraire augmentent leur cohésion défensive, et les groupes de référence se perdent »³⁴.

Désorienté, hébété et perdu, le sujet se retrouve du même coup souvent privé de la protection, de l'enveloppement, du « soutien narcissique » que représentent habituellement pour lui les liens d'appartenance au(x) groupe(s) dont il fait partie³⁵. De telles ruptures catastrophiques peuvent condamner le sujet à un profond isolement

29 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 201.

30 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

31 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 183.

32 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

33 Ignacio Martín-Baró, « Notes pour une recherche », in *Violence d'état et psychanalyse*, ed. by Janine Puget, René Kaës et al. (Paris : Dunod, 1989), pp. 169-204.

34 Janine Puget, « État de menace et psychanalyse », p. 12.

35 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

social. Directement exposé à la violence, il ne bénéficie du coup plus de l'étagage qu'offrent le ou les groupes au sein desquels il a tissé des liens significatifs, protecteurs et étayants.

À propos des catastrophes d'origine sociale : quelles répercussions sur la vie psychique ?

Mais si une catastrophe sociale a un impact sur les liens, les ruptures qu'elle entraîne ont par ailleurs d'importantes répercussions psychiques qui mettent à mal le fondement de la subjectivité, l'intégrité du Soi. C'est dans ce sens qu'on peut parler de *catastrophes psychiques d'origine sociale*³⁶. Ici encore, l'auteur se démarque de la doxa psychanalytique classique qui, dans le contexte de la violence d'État par exemple, tendrait à réduire le traumatisme à une « causalité purement psychique selon le modèle que Freud a élaboré à partir de la théorie du fantasme »³⁷. L'impact d'une telle catastrophe vient donc « réinterroger certaines théories psychanalytiques qui évacuaient la dimension événementielle externe au seul profit de l'événement interne et fantasmé »³⁸.

Or, pour René Kaës toujours, les traumatismes psychiques qui résultent de telles catastrophes sociales « ne peuvent en aucun cas être ramenés à une causalité purement psychique, car ce serait dépouiller une nouvelle fois le sujet de son rapport historique à l'événement. L'escamoter reviendrait à soutenir le déni du traumatisme produit par la violence d'État »³⁹.

Dans le même ordre d'idée, Ignacio Martín-Baró avance la notion de *trauma psychosocial* pour penser les violences perpétrées dans le cadre des dictatures latino-américaines⁴⁰. Cette notion est intéressante dans le sens où elle intègre les registres socio-politique et psycho-social. L'auteur pointe l'articulation entre la dimension historique et dynamique ; il souligne la nécessité d'identifier les causes sociales dans lesquelles les événements s'inscrivent. Le trauma psycho-social est pensé comme l'effet dévastateur d'une crise affectant la société, les cadres méta-sociaux établis ; ses répercussions portent non seulement sur le psychisme du sujet, mais également sur les liens sociaux et enfin, les groupes.

C'est à partir d'une perspective à la fois critique et originale que René Kaës décrit en détail le bouleversement majeur que représente, pour la psyché individuelle de certains sujets, l'effondrement des garants méta-sociaux et métapsychiques caractérisant une catastrophe sociale. En effet, les ruptures catastrophiques que génère une telle

36 René Kaës, « Postface », *Cahiers de psychologie clinique*, 54, 1 (2020), pp. 227-232. <https://doi.org/10.3917/cpc.054.0227>.

37 René Kaës, *Le maître* (Paris : Dunod, 2012), p. 246.

38 Élise Pestre et Fethi Benslama, « Traduction et traumatisme », *Recherches en psychanalyse*, 11, 1 (2011), p. 19. <https://doi.org/10.3917/rep.011.0018>.

39 René Kaës, *Le maître* (Paris : Dunod, 2012), p. 246.

40 Ignacio Martín-Baró, « Guerra y salud mental », *Estudios centroamericanos* 429 (1984), pp. 503-514 ; Ignacio Martín-Baró, « La violencia política y la guerra como causas en el país del trauma psicosocial », *Revista de Psicología de El Salvador*, 7, 28 (1989), pp. 123-141 ; Ignacio Martín-Baró, *Guerra y Salud Mental, en Psicología Social de la Guerra*, (San Salvador : UCA editores, 2000).

macro-catastrophe – laquelle ne relève pas d'une cause naturelle – ont des effets de déstructuration majeurs qui peuvent être dévastateurs. La mise à mal des formations intermédiaires nécessaires à la possible articulation de la vie individuelle et de la vie collective se répercute également sur la vie subjective.

Les observations cliniques livrées par les psychanalystes qui ont eu l'occasion d'écouter et d'accompagner des victimes de conflits armés, de génocide, de torture, de dictatures, etc. sont formelles : l'effondrement des garants méta-sociaux et métapsychiques bouleverse en profondeur le fonctionnement et l'intégrité de l'appareil psychique qui est dès lors privé d'étayage⁴¹. La continuité des liens n'étant plus assurée, les sujets sont du même coup exposés, sans protection, à l'effraction traumatique que génère la violence infligée par leurs semblables. La difficulté de se représenter la violence d'origine humaine et intentionnelle provoquerait des effets de rupture dans le travail psychique de liaison. La confrontation avec les expériences traumatogènes générées dans ce contexte met à mal la capacité de figurabilité de la victime, du fait de la défaillance de l'appareil à interpréter/signifier [*ein Apparat zu deuten*]⁴². Le travail psychique de liaison et de représentation est dès lors mis à rude épreuve. Il subit d'importants effets de rupture invalidants pour le sujet. Le « traitement de la négativité inhérente à l'expérience traumatique » est fortement entravé⁴³. De même, la capacité de penser l'expérience comme « l'activité interprétative du Je » est bouleversée à la suite de l'abolition des possibles espaces d'élaboration à la fois intersubjectifs et intra-psychiques. Le sujet ne peut donc ni se représenter la situation, ni donner sens aux événements.

Les processus de symbolisation sont par conséquent en panne, ils restent gelés. Le sujet se retrouve dès lors hébété et sidéré, en « perpétuel défaut d'énoncé » selon la précieuse formule que René Kaës emprunte à Henri-Pierre Jeudy⁴⁴. La discontinuité psychique prend dès lors le relais creusant le sillon de la répétition et de la destructivité dans la psyché.

Mais si l'effraction traumatique déloge le sujet des liens sociaux et familiaux où il avait une place symbolique à la fois sexuée et singulière, cela affecte donc également le sentiment de continuité de soi et l'intégrité du Soi⁴⁵. Les assises narcissiques du sujet sont mises à mal. L'étayage de la psyché sur les garants méta-sociaux et métapsychiques étant entravé, ses capacités d'élaboration et de subjectivation de l'expérience sont souvent défaillantes ; le sujet devient dès lors étranger à sa propre histoire qu'il n'est plus en mesure de raconter, ni même de retracer. Le sujet ne saurait lui conférer ni continuité, ni cohésion, ni surtout un sens.

41 Silvia Amati Sas, *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale*; Julia Braun de Dunayevich et Janine Puget, « State terrorism and psychoanalysis »; René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

42 Sigmund Freud, *Pour introduire le narcissisme* (Paris : Payot, 1914), p. 191.

43 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 176.

44 Henri-Pierre Jeudy, « Les mésaventures d'une subculture du désastre ou la théorie catastrophique », *Confrontation* 7, (1982), pp. 113-117, p.116.

45 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

La violence personnellement endurée par les sujets, comme celle dont ils sont parfois les témoins directs, reste dès lors impensable, irréprésentable et même indicible. Elle les plonge dans un climat à la fois externe et interne d'incertitude extrême, ce qui génère un sentiment de terreur des plus paralysant⁴⁶.

Étant donné la défaillance des repères symboliques qui fait suite à l'effondrement des garants, les angoisses primaires ne trouvent en effet aucun relais étayant. De type catastrophique, elles engendrent un « vécu de désintégration et de mort »⁴⁷. C'est ce que Wilfred R. Bion⁴⁸ et Winnicott⁴⁹ décrivent très bien lorsqu'ils parlent de « terreur sans nom » ou « d'agonie primitive » pour le second.

Les processus de socialisation, le travail de culture et l'accès à l'ordre symbolique fondés sur les cadres méta-sociaux et métapsychiques se désagrègent, entraînant une profonde *catastrophe psychique d'origine sociale*⁵⁰. Au point que le sujet, écrit René Kaës, « se meurt psychiquement de la désintrinsication du lien intersubjectif »⁵¹. Quant aux répercussions de telles ruptures catastrophiques sur les processus de remémoration, elles sont bien entendu très graves. Inélabores, les traces qui, dans l'inconscient, signent l'effondrement de la culture, entravent le travail de subjectivation. Les processus de symbolisation étant gelés, la mise en mots de l'expérience subjective, le récit du passé et la capacité d'historicisation sont fortement mis à mal, ce qui entrave du même coup le processus de deuil⁵². Le passé semble alors comme enterré, suspendu et enveloppé d'un profond silence qui signe la paralysie des processus de symbolisation. Il s'agit en ce sens d'un passé qui ne passe pas⁵³.

Explorer les enjeux de la violence d'État

Quelques ressorts spécifiques de la violence d'État : désagréger les liens sociaux

Lorsque le cadre méta-social est défaillant, ou lorsqu'il s'effondre, l'État de droit s'affaiblit, voire s'anéantit dans sa fonction de régulation et de garant du respect des

46 Julia Braun de Dunayevich et Janine Puget, « State terrorism and psychoanalysis »; Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people »; Janine Puget, René Kaës et al., *Violence d'état et psychanalyse* (Paris : Dunod, 1989); Silvia Amati Sas, *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale*.

47 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 176.

48 Wilfred R. Bion, *Aux sources de l'expérience* (Paris : PUF, 1962).

49 Donald W. Winnicott, « La préoccupation maternelle primaire », in *De la pédiatrie à la psychanalyse*, ed. by Donald W. Winnicott (Paris : Payot, 1956).

50 René Kaës, « Postface », *Cahiers de psychologie clinique*, 54, 1 (2020), pp. 227-232. <https://doi.org/10.3917/cpc.054.0227>.

51 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 183.

52 Manon Bourguignon, Alice Dermitzel et Muriel Katz (2021), « Grief among relatives of disappeared persons in the context of state violence: An impossible process? », *Torture Journal*, 31(2), 19-37. <https://doi.org/https://doi.org/10.7146/torture.v31i2.127344>; Julia Braun de Dunayevich et Janine Puget, « State terrorism and psychoanalysis »; Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people ».

53 Dominique Scarfone, (2012), « Moments de grâce : présence et élaboration de "l'impassé" », in *Michel de M'Uzan ou le saisissement créateur*, ed. by Murielle Gagnebin & Julien Milly (Champ Vallon Editions, coll. L'Or de l'Atalante, 2012), pp. 31-41.

interdits fondateurs. Il est relayé par un régime qui s'arroge le droit de légitimer son pouvoir de manière arbitraire en adoptant un discours autoritaire. Il n'est pas rare que ce dernier promeuve en effet des valeurs qui prescrivent des actes de corruption, des actes pervers servant avant tout les intérêts du régime et le maintien de son autorité par la force. Autrement dit, le discours en question renverse les interdits encadrant habituellement les rapports sociaux et dont les institutions sont garantes. Tous les moyens sont dès lors bons, à commencer par la violence, pour instaurer un climat de répression politique. C'est au nom d'un « idéal de pureté » que le groupe en question est dès lors combattu⁵⁴. Quant à la teneur de l'idéal en question, il peut être d'ordre racial, religieux ou doctrinal. L'objectif principal de ce que Puget et al. appellent la violence d'État consiste à épurer la société d'une partie de la population civile jugée hostile au pouvoir en place⁵⁵.

Dans le cadre des dictatures militaires affiliées au pacte du Condor qui ont marqué l'histoire du continent latino-américain dans les années soixante-dix, les groupes d'opposants à éliminer sont constitués de militants de gauche défendant les principes démocratiques. Scellé en 1975 durant le contexte de la guerre froide, ce pacte consiste, pour les pays membres, à lutter contre la menace que représente aux yeux des dictateurs la subversion et le terrorisme communistes. L'objectif consiste à avoir le monopole de l'autorité sur tout le continent latino-américain à travers l'échange d'informations visant à lutter contre le communisme. Des commandos policiers ou militaires franchissent les frontières, arrêtent les personnes recherchées et exilées dans les pays limitrophes ; ils interrogent les détenus ensemble ou s'échangent les prisonniers ; ils les exécutent parfois sur place, tout en constituant un important fichier de renseignements.

Les opposants politiques, leurs familles ou toute personne potentiellement menaçante pour la junte militaire au pouvoir font dès lors l'objet d'une violente répression systématique. Cette dernière est légitimée par un discours de type paranoïaque dont les ressorts sont la projection et l'identification projective. Les militants qu'on cherche à éliminer sont en effet accusés d'être les émissaires d'un « complot subversif » à l'encontre du pouvoir en place, complot qui justifierait la répression idéologique sous toutes ses formes⁵⁶. Le discours officiel incite à considérer la dissidence politique comme une forme d'inadaptation sociale faite de comportements moralement condamnables, voire d'actes antisociaux appelant des mesures coercitives. La logique causale (unique) qui sous-tend le discours des agents de ces régimes autoritaires présente les victimes comme de perfides terroristes dont il faut protéger à tout prix l'État et la société. Persécutoire s'il en est, ce discours fallacieux légitime du même coup la répression sous toutes ses formes⁵⁷.

Le climat instauré par les agents de la violence d'État relève de la terreur ; elle vise non seulement les membres des groupes d'opposants politiques en question, mais

54 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 180.

55 Janine Puget, René Kaës et al., *Violence d'état et psychanalyse*.

56 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 180.

57 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

la population civile dans son entier qui est prise en otage. Or, ici encore, les effets dévastateurs de ce type de violence organisée orchestrée au plus haut niveau de l'État sont multiples. On anéantit les garants qui promeuvent la capacité de penser et de symboliser. Le vécu d'angoisse catastrophique conduit les citoyens à se terrorer, à se taire, à ne pas se manifester, occupés qu'ils sont avant tout à se protéger comme à protéger leurs proches. Il s'agit d'abord et avant tout de survivre à tout prix en se conformant au modèle attendu⁵⁸.

On comprend du même coup mieux en quoi la mise à mal, la dislocation des liens sociaux, leur désagrégation intentionnelle permet à un régime autoritaire de faire régner la terreur dans un groupe. Si la psyché individuelle ne peut plus être contenue, protégée et étayée par les garants métapsychiques que représentent la famille et les groupes dont ils font partie, alors les sujets sont souvent aux prises avec un vécu agonistique. Cela génère une profonde insécurité qui bouleverse les rapports sociaux et engendre l'isolement social. Elisabeth Lira observe qu'une telle violence provoque une peur généralisée qui, au fil des années, s'intériorise⁵⁹. Elle peut même devenir invisible et provoquer un sentiment d'inhibition et d'impuissance important. Cette clinicienne voit en outre dans la peur une des « motivations de la conduite politique »⁶⁰.

Dans ce même ordre d'idée, Silvia Amati Sas note pour sa part que, lorsque les pouvoirs (gouvernementaux, mafieux, terroristes) parviennent à manipuler les contextes communs à tous en faisant régner la terreur, la faim, le chômage, etc., les sujets développent des vécus partagés d'incertitude et d'ambiguïté jusqu'à développer des pensées aliénantes⁶¹.

Ce type de répercussions psychiques met l'accent « sur la rupture radicale des projets vitaux » comme sur l'impact destructeur prolongé « sur l'identité des personnes et leurs relations familiales et sociales »⁶². Dans ce climat répressif, plusieurs auteurs observent l'émergence de stratégies de survivance.

Dans le contexte des régimes dictatoriaux en Amérique latine en particulier, Elisabeth Lira observe par exemple le développement d'une importante tendance à la sur-adaptation⁶³. Elle suppose qu'il est généré à la fois par le fait que les autorités en place nient la teneur de la réalité sociale et par le sentiment d'impuissance associé à l'intériorisation de la terreur. Pour s'en défendre, des mécanismes de fragmentation, d'isolement et de dispersion se déploient au sein des groupes. Silvia Amati Sas parle pour sa part de l'*adaptation à n'importe quoi* : il s'agit d'un aménagement défensif transsubjectif, qui favorise l'acceptation, la banalisation des situations extrêmes et

58 Silvia Amati Sas, *Ambiguità, conformismo e adattamento alla violenza sociale*.

59 Elisabeth Lira, « Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile », *AVESPO – Asociación Venezolana de Psicología Social*, (1987), pp. 1-27.

60 Elisabeth Lira, « Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile », p. 1.

61 Silvia Amati Sas, « Transsubjectivité entre cadre et ambiguïté », in *L'expérience du groupe*, ed. by Martine Pichon, Henri Vermore et René Kaës (Paris : Dunod, 2010), pp. 115-134. <https://doi.org/10.3917/dunod.picho.2010.01.0115>.

62 Marcela Cornejo, Jean-Luc Brackelaire, et Francisca Mendoza, « Des chaînes du silence à la chaîne de l'écoute », *Cahiers de psychologie clinique*, 32, 1 (2009), p. 207. <https://doi.org/10.3917/cpc.032.0203>.

63 Elisabeth Lira, « Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile ».

insoutenables pour la réalité psychique⁶⁴. Ces cliniciennes décrivent bien la profonde confusion associée à ce que Janine Puget et collègues appellent la violence d'État : c'est à-dire, les situations où un régime autoritaire légitime son pouvoir de manière tout à fait arbitraire, sans égard au cadre légal sur lequel repose l'État de droit⁶⁵.

Quelques ressorts spécifiques de la violence d'État : instaurer le mensonge d'État

Mais il est un autre point important qu'il faut relever dans la mesure où il est emblématique des ressorts sur lesquels reposent les juntas latino-américaines en place dès les années soixante-dix. En effet, si les régimes autoritaires dont il est question ici ont cherché à se débarrasser purement et simplement d'une partie de la population en imposant une forme de violence arbitraire très organisée, cette forme de violence d'État s'est le plus souvent également doublée d'un discours négationniste. Or, ce dernier impose à son tour une forme de violence tout à fait spécifique : la junta argentine a en effet tout simplement nié la possible implication de ses agents dans la conduite de telles entreprises, autrement dit dans les actes de violence extrême qu'elle a pourtant conçu et orchestré de toutes pièces⁶⁶.

Il va sans dire que cette seconde forme de violence infligée aux citoyens en général et aux familles des victimes en particulier accroît l'impact de celle qu'on leur fait subir, lequel est déjà dévastateur en soi. Dans un contexte de désinformation et de censure généralisée, la difficulté d'interpréter la situation globale de la violence du pays creuse le sentiment de menace, d'impuissance et de peur qu'éprouvent les sujets⁶⁷.

Dans la plupart des cas, aucune information officielle ne sera délivrée par les autorités en place⁶⁸. Elles ne mèneront pas l'enquête et ne rendront dès lors aucun compte sur les disparus contrairement à ce qui est attendu dans un état de droit. Les séquestrations de personnes dont le sort reste méconnu affectent non seulement la famille, mais également la société. Être témoin de l'arrestation d'un ami, d'un proche, d'un voisin et devoir affronter ensuite la désinformation permanente a des répercussions néfastes sur le corps social tout entier. La non-reconnaissance de la détention constitue une situation destructrice et désobjectivante pour tout citoyen.

En réalité, les informations relatives aux détenus comme au sort des disparus politiques sont contrôlées et manipulées de manière fallacieuse par les autorités et par les media. Il s'agit d'une stratégie qui contribue à la stigmatisation des victimes et de leurs familles. Amandine Cerutti a observé comment, en Argentine par exemple,

64 Silvia Amati Sas, « L'interprétation dans le trans-subjectif », *Psychothérapies*, 24, 4 (2004). <https://doi.org/10.3917/psys.044.0207>.

65 Janine Puget, René Kaës et al., *Violence d'état et psychanalyse* (Paris : Dunod, 1989).

66 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

67 Elizabeth Lira, « Psicología del miedo y conducta colectiva en Chile » ; Elizabeth Lira, & María Isabel Castillo, *Psicología de la Amenaza Política y del Miedo*, (Santiago de Chile: CESOC, 1991).

68 Kordon and Edelman (1987) avancent à ce sujet le terme de *percepticide* pour définir cette facette singulière du terrorisme d'état : le fait de détourner ou nier systématiquement les réalités que les individus perçoivent, tout en minimisant leur caractère menaçant pour l'ensemble d'une société. « Le percepticide génère une situation de psychose, qui s'accroît ensuite en raison de l'absence d'information » [traduction libre] (Kordon et Edelman, 2005, p. 363).

de nombreuses campagnes médiatiques pointaient du doigt les disparus, tout en préservant et en entretenant un climat d'incertitude à leur sujet⁶⁹. Par le biais de la presse, de la radio ou encore de la télévision, la junte en place diffuse des discours de propagande afin de créer le doute dans l'ensemble de la société : « *por algo será* [Ils ont forcément fait quelque chose de mal], *algo malo habrán hecho* [Il doit bien y avoir une raison], *se lo merecía* [C'est bien fait/ Il le méritait], ou encore, *por comunista* [C'était un communiste] martèlent les militaires au sujet des disparus »⁷⁰. « Les disparitions sont ainsi justifiées par un discours officiel tendant à minimiser les faits et insinuant que c'est parce qu'elles le méritent que certaines personnes disparaissent, quand, en revanche, il n'arrive rien à ceux qui "se tiennent tranquilles" », commente Amandine Cerutti⁷¹. La junte militaire impose ainsi le silence aux proches comme aux citoyens en général de manière à assurer la pérennité de son pouvoir.

Du coup, prendre la parole, témoigner, réclamer des informations, autant d'actions pourtant si légitimes dans un Etat de droit, constituent une importante prise de risque : résister ainsi peut valoir d'importantes représailles aux proches des disparus, voire leur faire encourir un danger de mort. Quant à l'enjeu d'une telle négation de la violence, il est de taille : la junte et ses collaborateurs visent en effet en priorité à disculper les agents de tels crimes, à les mettre hors de cause ; autrement dit, à garantir l'impunité des coupables.

Afin d'apporter un éclairage psychanalytique à la teneur de la répression politique que les juntas militaires auront déployé au nom du pacte du Condor, nous allons maintenant nous appuyer sur le concept d'alliances psychiques inconscientes et sur celui de pacte dénégatif en particulier. Il s'agit en effet d'explorer en quoi ces contrats et ces pactes permettent de cerner les ressorts spécifiques de la politique d'effacement des crimes politiques commis lors de cette sombre période de l'histoire de l'Amérique Latine.

À propos du rôle central du pacte dénégatif dans l'effacement des crimes d'État

Assurer la permanence et la continuité des liens dans une famille, un groupe, une société suppose le plus souvent de passer une partie de la réalité sous silence. C'est précisément cette opération qui est caractéristique de ce que René Kaës appelle le *pacte dénégatif*⁷². Cette alliance méta-défensive consiste à traiter la négativité dans tous les liens. Elle a deux polarités, l'une organisatrice et l'autre défensive.

Lorsqu'il s'organise positivement, le pacte dénégatif est structurant pour les liens comme pour les sujets du lien. Il procède alors du refoulement. Il assure la mise à l'écart conjointe d'une partie de la réalité dans un espace psychique commun et partagé par au moins deux personnes. « Sa formule, jamais énoncée » écrit René

69 Amandine Cerutti, *Fils et filles de disparus en Argentine et au Chili: identité(s), mémoire(s) et résilience* (Limoges : Université de Limoges, 2017).

70 Amandine Cerutti, « Fils et filles de disparus en Argentine et au Chili », p. 81.

71 Amandine Cerutti, « Fils et filles de disparus en Argentine et au Chili », p. 81.

72 René Kaës, *Les alliances inconscientes* (Paris : Dunod, 2009).

Kaës « pourrait être : “Ne te souviens pas de ce qui pourrait mettre en péril notre lien et qui est plus précieux que le rappel de ce qui est arrivé, car ce qui est arrivé pourrait nous mettre en péril dans notre lien” »⁷³. Dans ce cas, le pacte dénégatif soutient le contrat narcissique : un ensemble d'énoncés structurants au sujet de l'origine, de la mort et des fondateurs est à disposition du groupe qui assure ainsi la continuité des liens dans une « complémentarité d'intérêts » entre ses membres⁷⁴. Le groupe est dès lors structuré de manière pérenne à un *idéal narcissique commun et mutuellement partagé*⁷⁵ que ses membres continuent d'investir ensemble.

En son versant structurant, le pacte dénégatif participe à garder des espaces psychiques intra, inter- et transsubjectifs ouverts et transformables. Dans ce cas, le passé reste malgré tout élaborable à la fois subjectivement et collectivement. Un tel pacte est en outre nécessaire à fonder le « cadre social de la mémoire »⁷⁶, dans lequel un groupe, une nation se meut, se reconnaît et se transmet. On se souvient et on oublie ensemble, de concert, pour assurer la continuité du lien; on garantit ainsi la reprise des mythes, des rites et de l'ensemble des repères identificatoires générant un sentiment d'appartenance au groupe. Taire un certain nombre d'événements, de faits, de souvenirs permet en ce sens de satisfaire à la fois l'économie du sujet et de la chaîne dont il est un maillon.

Mais le pacte dénégatif a aussi un versant aliénant⁷⁷. Abordé sous cet angle, le pacte en question assure la mise hors champ d'une partie de réalité ; celle-ci étant trop menaçante pour la pérennité des liens que tisse un groupe de personnes. L'effacement, le rejet, le déni, le désaveu, la dénégation sont dès lors requis⁷⁸. Lorsque le pacte dénégatif est défensif, il « [...] se fonde sur le déni, il contribue à l'effacement des traces, il attaque l'activité de remémoration et de liaison psychique », écrit René Kaës⁷⁹. Les secrets pathogènes qui gangrènent les familles, parfois de génération en génération, sont emblématiques de ce type de pacte. Dans de tels cas, le lien repose sur l'effacement des traces traumatiques générées par une catastrophe. Les débris traumatiques, les signifiants « bruts, gelés, énigmatiques »⁸⁰ restent du même coup irreprésentables, inélaborables et non-transformables par la psyché. Cela génère un défaut d'inscription aliénant qui paralyse la vie psychique comme la vie des liens.

Mais c'est aussi le travail de mémoire et le processus d'historicisation dans des ensembles collectifs plus larges que les pactes dénégatifs gangrènent. C'est par exemple le cas dans un État soumis à un régime dictatorial qui promeut le déni des crimes politiques. « Les grands séismes de l'histoire, l'impensable des catastrophes collectives appellent toujours des processus psychiques propres à assurer des défenses

73 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ». p. 192.

74 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ». p. 183.

75 René Kaës, *Les alliances inconscientes*.

76 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire » p. 193.

77 René Kaës, *Les alliances inconscientes*.

78 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », in *La survivance. Traduire le trauma collectif*, ed. by Janine Altounian (Paris : Dunod, 2000), pp. 181-188.

79 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ». p. 192.

80 Évelyne Grange-Ségéral, « Les “choses” de la transmission », in *Transmissions et soins psychiques*, ed. by Marcel Sassolas (Toulouse : Érès, 2009), pp. 187-200, p. 191. <https://doi.org/10.3917/eres.sasso.2009.01.0187>.

collectivement agencées sur lesquelles prennent appui les défenses individuelles et se maintiennent les institutions. Ces *métadéfenses* sont souvent construites et gérées au prix d'amputations psychiques considérables contre la pensée, contre l'acceptation de la réalité »⁸¹.

L'impensable s'insinue ainsi dans les espaces psychiques subjectifs ainsi que dans ceux qualifiés de communs et partagés, creusant le sillon de l'oubli, des trous de mémoire de l'effacement⁸². Cela génère des zones de silence, des poches d'intoxication, des espaces poubelles⁸³, des cryptes et des fantômes⁸⁴ qui constituent autant de formations psychiques invalidantes pour la vie psychique. Une boîte de Pandore s'installe, qui renferme le malheur, la violence, la transgression, les crimes laissés à l'état brut et leur lot de honte inélaborée⁸⁵. Car telle est bien la fonction première de tels pactes dénégatifs défensifs : protéger les membres du groupe de la honte associée au passé traumatique, tant ce pénible sentiment est menaçant pour l'économie du lien et pour l'économie psychique du sujet⁸⁶.

Toutefois, le prix à payer est élevé : en effet qui dit pacte dénégatif pathogène dit aussi désobjectivation et aliénation. Le pacte est là pour maintenir les sujets étrangers à leur propre histoire comme à celle de leur(s) groupe(s) d'appartenance. La répétition prend dès lors le relais de la transformation, enkystant la transmission entre les générations⁸⁷. Lorsqu'un régime dictatorial cherche par exemple à se débarrasser d'une partie des citoyens, l'État va jusqu'à nier l'existence-même des disparus politiques, comme en témoigne le fameux discours du Général Videla en 1979 : « Le disparu, c'est une inconnue. Il n'a pas d'entité, il n'est ni mort ni vivant, il est disparu », déclare-t-il officiellement⁸⁸. La junte argentine serait ainsi lavée de tout crime puisqu'il s'agirait d'une soi-disant invention fomentée par de dangereux ennemis du pouvoir en place qu'il s'agit d'éliminer à tout prix. On cherche ainsi à mettre fin aux complots subversifs dont ils seraient les promoteurs.

En ne prenant pas en charge publiquement les dettes du passé, on agit par conséquent « comme si le conflit n'avait pas existé ni l'accord explicite ou implicite

81 René Kaës, *Les alliances inconscientes*, p. 7.

82 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

83 René Roussillon, « Espaces et pratiques institutionnelles, le débarras et l'interstice », in *L'institution et les institutions – Études psychanalytiques*, ed. by Didier Drieu (Paris : Dunod 1988), pp. 157-176. <https://doi.org/10.3917/dunod.drie.2013.01.0279>.

84 Nicolas Abraham & Maria, Torok, « "L'objet perdu-Moi" : Notations sur l'identification endocryptique », *Revue Française de Psychanalyse*, 39, 3 (1975), pp. 409-426.

85 Evelyn Granjon, « La Boîte de Pandore. Que reste-t-il de l'espérance ? », *Le Divan familial*, 28, 1 (2012), pp. 31-40. <https://doi.org/10.3917/difa.028.0031>.

86 René Kaës, *Le maître*.

87 Quant aux descendants, ils sont dès lors les destinataires directs de cet héritage traumatique qui pèse lourd dans leur berceau de par la chape de plomb qu'il scelle autour du passé. Tel est le pouvoir du négatif transgénérationnel (Evelyn Granjon, « La Boîte de Pandore. Que reste-t-il de l'espérance ? »). Or, "ce que tu as enterré dans ton jardin, ressortira dans celui de ton fils", dit un proverbe arabe !

88 Discours de Videla lors d'une conférence de presse en 1979 en réponse à la question d'un journaliste sur « le problème des disparus » : « *Frente al desaparecido en tanto éste como tal, es una incógnita el desaparecido. No tiene entidad, no está, ni muerto ni vivo, está desaparecido... Frente a eso, frente a lo cual no podemos hacer nada.* » (Face à la personne disparue en tant que telle, c'est une inconnue le disparu. Il n'a pas d'entité, il n'est ni mort, ni vivant, il est disparu... Face à cela, face à quoi nous ne pouvons rien faire. [Traduction libre]) (GVT Noticias, 2020).

de l'oublier »⁸⁹. L'État n'a que des "mensonges à offrir" en partage aux citoyens en quête de leurs proches disparus⁹⁰. Les agents et les collaborateurs du régime autoritaire échappent ainsi à toute poursuite judiciaire. Tel est l'enjeu de ces politiques d'effacement systématique des crimes politiques : garantir l'impunité des coupables.

Or, en abolissant les procédures juridiques officielles, l'État met par ailleurs fortement à mal le travail des historiens. Cela reflète bien l'effondrement des garants métapsychiques et méta-sociaux qui, dans un état de droit, promeuvent au contraire les processus de remémoration partagée assurant la promotion d'un récit collectif au service de la continuité historique. Les institutions en charge de favoriser les commémorations officielles sont relayées par des organes dont la mission consiste ici au contraire à orchestrer le musèlement de la parole dans l'espace public. La politique d'effacement systématique des crimes politiques génère un défaut d'inscription mémorielle et historique qui, au niveau collectif, prive les citoyens de mémoriaux officiels.

Dans un tel contexte, l'injonction « Ne te souviens pas ! » n'est par conséquent pas commandée « par le refoulement de l'horreur, mais par l'annulation de l'histoire et de l'expérience »⁹¹. Il ne s'agit pas d'oublier au sens littéral du terme, mais plutôt de ne pas « se souvenir ». Les processus de symbolisation et de mise en récit dont la justice a la charge dans un état de droit où la parole est mise au service de l'établissement de la vérité sont dès lors profondément mis à mal. Au service « d'utopies meurtrières »⁹², un pacte dénégatif aliénant et désubjectivant anéantit la pensée et le rapport au passé traumatique honteux. Un silence de plomb entoure donc à la fois les crimes politiques, leurs agents d'un côté, et les disparus politiques et leurs proches de l'autre.

Pour explorer les ressorts de l'effacement systématique des crimes commis par les agents d'un régime autoritaire, nous avons choisi d'illustrer notre propos en nous basant sur des témoignages que nous avons recueillis dans le cadre d'une recherche qualitative. L'étude porte spécifiquement sur la disparition forcée de personnes⁹³. En effet, cette forme de violence paraît emblématique de la politique d'effacement des crimes d'État mise en place pendant les dictatures en question. Elle perdure aujourd'hui encore malgré la restauration de la démocratie dans les pays autrefois liés entre eux par le Pacte du Condor.

Pour cela nous entendons montrer en quoi consiste concrètement la politique d'effacement mise en place par les juntes d'alors, pour pointer ensuite les ressorts du *pacte dénégatif pervers* sur lesquels une telle politique repose.

89 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », *Revista de estudios sociales* 36 (2010), p.13.

90 Sylvain Estibal, *Terres voraces* (Actes Sud, 2022).

91 René Kaës, communication personnelle, (2022).

92 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

93 On entend par disparition forcée « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi » (ONU, 2014) article 2, p. 314.

Dispositif de recherche clinique

Afin d'illustrer les ressorts de la politique d'effacement que génère la disparition forcée de personnes, nous nous basons sur l'étude que nous menons depuis 2020 à l'Université de Lausanne. La présente contribution s'appuie sur les premiers résultats de la recherche qualitative issus de l'analyse thématique du discours recueilli lors des premiers entretiens. Les données de recherche sont collectées par le biais d'entretiens individuels en face à face. La participation est entièrement volontaire. Les entretiens sont audio-enregistrés. La confidentialité est garantie tout au long de la recherche. Les rencontres durent environ deux heures et comportent deux modalités : des récits de vie centrés sur les circonstances de la disparition forcée selon une méthode inspirée de Rosenthal⁹⁴, d'une part ; des questions qui structurent des entretiens de type semi-directifs, d'autre part.

Les participant.e.s à l'étude sont des proches de personnes disparues ainsi que leurs descendant.e.s. La principale condition pour prendre part aux rencontres est d'avoir un membre de sa famille qui a disparu dans le cadre de la répression politique qui a gangrené les pays engagés dans l'Opération Condor dès les années soixante-dix (Chili, Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay). Dans le cadre de cette recherche, nous nous centrons sur les disparitions qui sont considérées comme des crimes continus et donc non résolus⁹⁵. Les personnes que nous avons rencontrées n'ont pas retrouvé la dépouille de leur proche disparu. Quant aux faits entourant la disparition forcée de leur proche, ils n'ont pu être ni officiellement établis, ni reconnus par l'État. Chacun des participant.e.s a demandé l'asile en Suisse alors que dans leur pays natal la dictature régnait. Actuellement, la plupart d'entre eux réside encore en Suisse. Nous avons rencontré vingt-neuf personnes au total.

Quant à l'analyse des données, elle s'appuie sur deux méthodes : analyse de discours et analyse thématique de contenu⁹⁶. Chaque entretien est d'abord investigué comme un cas individuel avant d'être mis en relation transversale avec l'ensemble du corpus.

Quant aux extraits de discours que nous commenterons par la suite, ils ont été choisis pour mettre en évidence les ressorts spécifiques du pacte dénégatif singulier dont procède la politique d'effacement systématique des crimes en question, d'une part. Ce pacte conduit en effet à instaurer un climat de menace qui génère le silence et qui prive les familles de disparus de nouvelles et d'informations relatives à leurs proches. Certains de ces extraits permettront, d'autre part, de souligner comment la politique en question permet non seulement de disculper les coupables, mais aussi

94 Gabriele Rosenthal, « Reconstruction of life stories: Principles of selection in generating stories for narrative biographical interviews », *The narrative study of lives*, 1, 1 (1993), pp. 59-91; Gabriele Rosenthal, « Biographical research », *Qualitative research practice*, (2004), pp. 48-64.

95 Nations Unies – Assemblée Générale, *Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires* (2010). <https://digitallibrary.un.org/record/697810?ln=fr>.

96 Judy Foster, « Ethnography », in *Qualitative research in clinical and health psychology* ed. By Paul Rohleder et Antonia C. Lyons (Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2015), pp. 238-256; Pierre Paillé et Alex Mucchielli *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Paris : Armand Colin 2016), 4^e ed.

d'inculper les victimes⁹⁷. Particulièrement pervers, ce renversement contribue non seulement à nourrir « l'apriori du soupçon »⁹⁸ comme c'est le cas dans les violences faites aux femmes, mais aussi à manipuler le sentiment de culpabilité des proches dans un contexte politique qui promeut le mensonge d'État⁹⁹. Le pacte dénégatif ne vise dès lors pas uniquement à taire un pan de la réalité, mais bien de faire endosser la faute aux victimes elles-mêmes comme à leurs proches.

Illustration de la politique d'effacement des crimes d'État : à propos de quelques témoignages de proches de disparus

NE TE SOUVIENS PAS ! *Le mensonge d'État et ses dérives perverses*

Faire taire à tout prix en instaurant un climat de menace et de terreur

Afin de dissuader les citoyens de soutenir comme de rejoindre les groupes de dissidents politiques, autrement dit pour endiguer toute forme d'opposition politique, le régime autoritaire en place vise avant tout à faire régner la terreur dans la population civile. « La peur de la mort associée à la violence »¹⁰⁰ se transforme en terreur généralisée. On tente ainsi de museler la parole comme les actes de ceux et celles qui pourraient être tentés de résister au pouvoir. Chacun est dès lors potentiellement rendu complice d'une forme de mutisme comme de surdité.

Le discours de certains participant.e.s à l'étude illustre de manière poignante les répercussions du climat répressif dans la population civile. C'est par exemple le cas d'Isabel¹⁰¹ qui a perdu la trace de sa soeur Estela, engagée très jeune dans un groupe dissident. Elle a disparu suite à son arrestation arbitraire par la junte.

C'est pour cela que ouais, c'est – je reste tranquille... Bon maintenant, je peux vous parler comme ça [mais] pendant des années, c'était horrible ! Je me souviens que les gens me demandaient : « ah et tu as combien de sœurs ? »... Et je disais « une ». Je niais l'autre totalement, parce qu'on ne savait pas avec qui on parlait. On pouvait être dénoncé ou poursuivi.

(Isabel : 143)

97 Nous tenons à remercier chaleureusement René Kaës pour ses précieux et généreux éclairages dont il nous a fait part au sujet du pacte dénégatif pervers.

98 René Kaës, *Le maître*, p. 255.

99 Julia Braun de Dunayevich et Maria Lucila Pelento, « Les viscosités de la pulsion de savoir dans certains deuils spéciaux », in *Violence d'état et psychanalyse*, ed. by Janine Puget, René Kaës et al. (Paris : Dunod, 1989), pp. 86-104; René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », in *La survivance. Traduire le trauma collectif*, ed. by Janine Altounian (Paris : Dunod, 2000), pp. 181-188; Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people ».

100 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », *Revista de estudios sociales* 36 (2010), pp. 14-28, p. 15.

101 Pour une question de confidentialité, tous les prénoms des participants ainsi que les informations les concernant ont été anonymisés.

L'extrait montre bien combien la menace d'être dénoncé ou poursuivi pèse, dans ce contexte dictatorial, sur les familles de proches de disparus. Au point qu'elle ira jusqu'à taire ce lien familial compromettant, tant elle se sentait menacée par le simple fait de mentionner son existence.

La terreur est d'ailleurs telle dans la population civile que sa famille en viendra également à renoncer faire valoir ses droits : craignant des représailles, sa mère et elle ne se risqueront pas à déclarer cette disparition à la police au moment des faits. De même, elles ne se rendront pas à la morgue pour reconnaître le corps alors que c'était possible. C'est ce que relate de manière très émouvante et pudiquement Isabel :

Mais ma mère et moi, on avait tellement peur de nous approcher au département de police qu'on n'a jamais réclamé son corps. Et il paraît que – pour quinze jours, il a été reconnu, mais on n'a rien fait. Alors à ce moment-là, ils la mettent dans une fosse commune et maintenant, c'est pire. Après quelques années, ils mettent dans un ossuaire, où il y a des os- des os- Parce que bon, on n'avait rien voulu faire [sur le moment] avec ma mère [...]

(Isabel : 109)

Ce témoignage illustre de manière emblématique à quels extrêmes auront été conduits certains proches qui, paralysés, renonceront à faire valoir leurs droits. Cela montre bien l'effet dissuasif de la terreur puisque certaines familles iront jusqu'à trahir leurs liens familiaux pour éviter de se compromettre avec certains proches disparus qui étaient politiquement engagés dans la résistance à la junte.

Diabolique et barbare, un tel dispositif génère en outre de multiples points d'interrogation quant aux conditions de la disparition, lesquels sont condamnés à rester ouverts. Cela met profondément à mal le rapport à l'origine, le lien de génération et le processus de symbolisation. D'où le caractère irréprésentable du crime en question qui ne peut dès lors être situé ni dans le temps, ni dans l'espace¹⁰².

Promouvoir le mensonge d'État et dissimuler les crimes politiques fomentés par la junte

Toute information qui pourrait donner un "sens politique" à la disparition est déniée par les autorités en place. De nombreux participant.e.s à notre étude témoignent de ces fausses allégations de la part des autorités lorsqu'ils tentent d'obtenir des informations sur le lieu de détention de leur proche, sur le sort de leur proche.

Dans l'histoire de la famille de Julian, c'est une catastrophe naturelle qui est officiellement invoquée comme cause de la disparition d'un oncle qui était un fervent militant socialiste opposé à la junte :

Y'aurait une suspicion de disparition, euh: puisque y'en a un [de mes oncles] qui s'est volatilisé – littéralement en mer ! Euh il était marin militaire et en fait,

¹⁰² René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », in *La survivance. Traduire le trauma collectif*, ed. by Janine Altounian (Paris : Dunod, 2000), pp. 181-188.

il a disparu du jour au lendemain soi-disant à cause d'une tempête, alors qu'on suspecte fortement justement euh comment dire cette euh: disparition d'ordre politique, une sorte d'extermination [euh politique]

(Julian : 6)

Les agents du régime autoritaire en place font régner la terreur en semant la confusion à la fois sur « l'ordre des choses et des causes »¹⁰³. René Kaës évoque à ce propos le « trou » que creuse la disparition dans la pensée des proches et dans l'espace social tout entier. Rendu muet par la silencieuse, ce crime politique repose sur l'effacement des traces qui a été soigneusement orchestré pour disculper ses agents.

Dans d'autres cas, le régime fait peser la cause de la mort sur un facteur organique ou sur une maladie. C'est le cas pour ce qui concerne Herminia, la sœur de José. Elle a disparu sans qu'on soit toutefois en mesure d'éclaircir dans quelles circonstances. Comme le relate José, la version officielle présentée par une doctoresse de l'hôpital dans lequel l'acte de décès a été établi est la suivante:

Et c'est elle [la doctoresse] qui lui a donné l'information, comme quoi ma sœur avait été amenée à l'hôpital avec une malaise cardiaque, respiratoire [...] Mais ça, je crois pas, parce que – A partir de là, ma doute – mon doute s'est installé en moi quoi ! Je me dis “mais non, c'est pas possible ! Nous, dans la famille, il n'y a personne qui a – qui a des maladies au cœur ou respiratoire ou rien du tout [de cet ordre].

(José : 174)

Officiellement, Herminia serait morte d'un malaise cardiaque. Mais José et les siens rejettent cette thèse à laquelle il ne leur est pas possible d'adhérer. Cette version officielle des faits paraît invraisemblable aux proches de la disparue ; ils ont d'excellentes raisons de la réfuter. On sait par ailleurs que sous la pression et l'emprise du régime en place, de nombreux fonctionnaires collaboraient avec la junte. Ils craignaient en effet de devenir à leur tour la cible de la violence d'État. Cela a conduit certains à travestir leurs déclarations, pour éviter d'être inquiétés et arrêtés à leur tour. D'autres ont agi par adhésion idéologique avec la junte. Tous auront ainsi participé de près à l'instauration d'un mensonge d'État, dont l'enjeu consiste à effacer les crimes pour disculper les coupables.

Semer la confusion chez les proches de disparus en falsifiant les faits et en manipulant les restes funéraires

Une autre stratégie qui relève aussi de la manipulation mentale des proches de disparus consiste à les inciter à le déclarer officiellement comme étant décédé, quitte à manipuler ses restes et à tromper sa famille et ses camarades.

103 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ». p. 200.

La manipulation sordide des restes des disparus est en effet malheureusement courante dans de tels contextes politiques, et cela même après la dictature. En témoigne Diana, une participante à l'étude, qui est toujours à la recherche du corps de Luis, son premier mari, dissident politique, disparu il y a plus de cinquante ans :

Actuellement bah on est encore à la recherche de son cadavre [...] Après suite à l'intervention de *Amnesty International* et des autres organismes, ils nous ont donné un corps pour vérifier si c'était son corps. – On a (soupire) – on a reçu ce corps, on l'a enterré ! Et après on l'a dés-enterré pour savoir s'il correspondait à l'ADN qui était marqué. Le corps : il avait disparu. Donc euh-ils l'ont sorti de d'une niche et il a disparu. On n'a pas de preuves matérielles de son corps jusque aujourd'hui.

(Diana : 5)

Ce témoignage poignant illustre de manière édifiante le processus de déshumanisation dont les dépouilles font parfois l'objet. Il souligne la barbarie du régime en place : avec l'aide des associations, Diana récupère un corps que les autorités présentent officiellement comme étant celui de Luis, son mari disparu. Elle et les siens peuvent enfin l'enterrer, lui rendre hommage par des rites funéraires et se recueillir. Toutefois, les associations de défense des droits humains ont été ensuite confrontées à des cas où il s'est finalement avéré que l'identité des dépouilles restituées aux familles avait été falsifiée à dessein. C'est pourquoi il arrive qu'elles exigent l'exhumation des corps pour vérifier si l'ADN correspond ou non.

Lorsque Diana et les siens ont exigé de rouvrir la tombe, la dépouille de Luis avait disparu ! Impossible dès lors de vérifier si le corps qui reposait dans la tombe correspondait bien à l'ADN du mari de Diana. Pire encore, les proches et les associations qui encadrent leurs démarches réalisent qu'ils ont sans doute été trompés : le fait qu'on ait fait disparaître la dépouille sonne en l'occurrence comme un aveu de la part des instances officielles. Les proches de Luis ont été pris au piège, la restitution de la dépouille en question constituait un simulacre, visant à disculper les agents de l'État et leurs collaborateurs. À qui appartient donc ce corps qu'elle et les siens avaient enterrés en croyant inhumer la dépouille de Luis ? Où se trouve dès lors son corps ? Les questions restent criantes, mais demeurent toujours sans réponses.

On voit ainsi comment tout est mis en place pour inciter les proches de disparus à renoncer à élucider les causes de sa mort. Il s'agit donc de mettre coûte que coûte le passé sous clé, le mettre sous silence en l'enfouissant sous une chape de plomb.

La reconnaissance du corps du disparu par ses proches est présentée par les autorités en place comme porte du salut alors qu'en fait elle est d'abord et avant tout pensée pour disculper les agents du crime et surtout l'État qui est incapable d'endiguer la violence.

Manipuler la culpabilité des proches de disparus : une dérive perverse du pacte dénégatif

Dans d'autres récits que nous avons recueillis, le régime autoritaire en place fait passer le disparu pour un mari infidèle qui aurait refait sa vie ailleurs avec une autre femme.

En témoignage, le dialogue que relate Diego, dont le père a disparu alors qu'il était encore en bas-âge :

[Ouais on a envie d'y croire] et pis en plus faut pas oublier un truc, c'est que du côté des fachos, ils ont toujours dit, « les disparus ils existent pas, en fait ils sont cachés, en fait c'est des gens qui sont en Europe » [(aspiration)] [...] J'ai eu droit à une policière qui m'a dit, qu'a dit à ma grand-mère, « mais pourquoi vous dites qu'il est mort s'il a disparu, qui vous dit qu'il est pas parti avec une autre femme ? » [...] Une fois que j'devais r'faire mes papiers quand j'étais ado, j'avais treize-quatorze ans.

[« Ah ouais, donc en période, c'était la démocratie quoi ? »]

[Oui-oui] c'était la démocratie.

(Diego : 154)

Dans l'extrait, la policière fait du disparu politique un mari comme un père de famille irresponsable qui aurait abandonné sa femme et les siens pour des motifs d'infidélité sentimentale et conjugale, donc égoïstes. Ses propos disculpent ainsi le régime, d'une part, tout en inculquant le disparu qui serait le seul fautif : il aurait orchestré sa propre disparition pour des raisons privées. On peut faire l'hypothèse que cette fonctionnaire s'associe ainsi à la junte, voire qu'elle réalise par procuration un fantasme morbide de faire disparaître les dissidents politiques¹⁰⁴ ce qui génèrerait une jouissance haineuse.

Or, une telle version des faits est non seulement fallacieuse, mais elle fait du disparu un coupable, celui qui a fait du mal aux siens en les trahissant. La policière fait ainsi passer la fille de la grand-mère en question, partant la mère de Diego, pour une femme soit disant cocue et trahie qui n'aurait pas su faire en sorte de garder son mari auprès d'elle et de leur fils, désormais orphelin de père.

On voit ici combien le sentiment de culpabilité fait l'objet d'une manipulation pour disculper les coupables et garantir leur impunité. Non seulement l'existence-même du disparu politique est niée, mais on impose une version des faits fallacieuse qui fait basculer la culpabilité de l'espace public à l'espace privé, ce qui dépolitise le débat. Tout est en effet fait et pensé dans les moindres détails pour générer un « effet de non-sens »¹⁰⁵ qui nourrit une « attitude de suspicion »¹⁰⁶ à l'égard des victimes.

104 Nous nous basons ici sur la clinique de l'inceste familial pour décrire la dérive perverse du pacte dénégatif en question (René Kaës, « communication personnelle », 2022).

105 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 200.

106 René Kaës, *Le malêtre*, p. 255.

Si la personne s'est volatilisée, si elle reste introuvable, c'est en l'occurrence qu'elle devrait, d'après la junte, être considérée comme coupable de son destin¹⁰⁷ : elle aurait organisé sa disparition pour des motifs privés. Pervers, un tel pacte dénégatif procède en ce sens d'un double renversement : les victimes sont présentées comme les coupables et la souffrance endurée devient une « affaire privée » pour les proches¹⁰⁸. Le mensonge d'État est ainsi enterré d'office. Voici comment les agents de la violence d'État rendent les proches complices de ce qu'Estibal¹⁰⁹ appelle l'assassinat de la mémoire¹¹⁰.

Dans le cadre de la violence d'État, la culpabilité fait en effet l'objet d'une manipulation perverse qui vise à mettre à mal la causalité historique des faits¹¹¹. C'est vrai premièrement pour la culpabilité que l'on fait endosser au disparu¹¹², lequel est par exemple rendu coupable d'avoir perdu la tête en s'engageant dans la dissidence ou d'être un dangereux complotiste à la solde des communistes.

Mais ce sont également les proches qu'on tente d'inculper : on leur reproche par exemple de ne pas être parvenus à dissuader le disparu de privilégier la dissidence, voire de s'engager dans la guérilla. Bref, la famille du disparu serait coupable de ne pas avoir su éviter qu'il ne perde la tête, qu'il rejoigne l'"ennemi". Pire encore, les proches sont soupçonnés d'être impliqués dans les choix politiques de la victime.

On voit bien ici la dérive perverse du pacte dénégatif imposé par les autorités en place. Le complot que les juntes n'ont cessé de fomenter pour se débarrasser d'une partie de la population civile est projeté sur les dissidents politiques qui se battent en faveur d'idéaux démocratiques¹¹³. Accusés d'être à l'origine de stratagèmes menaçant la sécurité publique, l'État réprime sévèrement les opposants au régime, qui sont aussitôt désignés comme des cibles idéales. Le danger qu'ils représentent légitimerait dès lors la mise en place d'un système dictatorial supposé endiguer les risques d'une dérive démocratique qui conduirait à leurs yeux l'État à la faillite. On voit bien combien l'identification projective constitue le levier de la confusion semée par la junte dont le discours autoritaire est fortement empreint de mécanismes projectifs relevant de la paranoïa. Tout est fait pour générer et nourrir « l'apriori du soupçon »¹¹⁴.

Or, du fait que la violence imposée par l'État aux opposants est à la fois niée et annulée, cela « permet » de mettre à mort d'innombrables citoyens « en toute impunité »¹¹⁵. Cette situation renvoie à ce que René Kaës appelle l'*absence de répondant* au niveau du cadre méta-social¹¹⁶. Le sujet fait face à un manque d'adresse, de

107 Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people ».

108 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », *Revista de estudios sociales* 36 (2010), pp. 14-28.

109 Sylvain Estibal, *Terres voraces* (Actes Sud, 2022).

110 Cette expression fait écho au titre de l'important ouvrage de Vidal-Naquet (1981) intitulé : *Les assassins de la mémoire. "Un Eichmann de papier" et autres essais sur le révisionnisme*.

111 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

112 Maria Lucila Pelento, « Mourning for missing people » ;

113 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

114 René Kaës, *Le malêtre*, p. 255.

115 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage ». p. 186.

116 René Kaës, *Le malêtre*.

destinataire. Le cadre institutionnel socio-politique ne peut contenir ni soutenir les demandes des sujets. Faire l'expérience de la non-reconnaissance des crimes dans la sphère sociale risque ainsi selon Mario De Vincenzo de générer « un véritable désertage social du psychisme, qui réactive des états de détresse psychique auxquels le sujet répondra à travers une déliaison subjectale »¹¹⁷.

Quant à Elisabeth Lira, elle souligne combien « cette situation semble obliger les victimes à assumer les préjudices subis, l'exclusion et les abus comme s'il n'y avait pas d'auteurs et comme si l'État n'avait pas la responsabilité de rétablir l'ordre et l'état de droit, c'est-à-dire garantir la reconnaissance des droits de tous »¹¹⁸. Lorsque ces situations perdurent, poursuit-elle, les victimes peuvent se retrouver dans le désespoir, la désolation et l'isolement, ou continuer à revendiquer leurs droits sans relâche et jusqu'à leur mort, en tentant de résister à l'absence de justice. En effet, les familles et les groupes politiques qui osent dénoncer la répression politique, ceux et celles qui opposent des actes de résistance aux juntes, et celles qui, comme les Mères de la Place de Mai, réclament qu'on leur rende les disparus vivants, deviennent autant de coupables idéaux. Si ces dernières sont considérées comme les « Folles de la Place de Mai », ou encore comme des mythomanes, des menteuses, des aliénées dont le propos est qualifié de délirant, la population civile et les militants sont pour leur part désignés comme de dangereux complotistes, des manipulateurs redoutables qui mettraient la sécurité publique en péril¹¹⁹.

Accusés de fomenter un discours construit de toutes pièces en vue de nuire au régime en place, ils deviennent ainsi coupables de tous les maux. Du coup, l'instance qui inflige la violence n'est pas reconnue en tant que telle. Elle est au contraire blanchie de tout crime¹²⁰.

Garantir l'impunité à tout prix : l'effondrement des instances judiciaires comme garants méta-sociaux

Si le travail de la justice définit la légitimité des sanctions en cas d'infraction à la loi en vigueur dans un état démocratique, si les procès participent au développement de la culture et garantissent la continuité du cadre méta-social, la vengeance et la loi du talion sont au contraire légion dans le contexte de la violence d'État. Dans un système dictatorial, la déferlante criminelle que le pouvoir en place exerce au nom de l'État lui-même n'est pas régulée par la parole. La violence du corps-à-corps sanglant et terrorisant prend le relais de la fonction tiercérisante habituellement dévolue aux institutions officielles. Les agents de la dictature en place et leurs collaborateurs peuvent donc faire fi de toute loi comme de toute morale. En abolissant la différenciation entre désir et interdit, la tyrannie et les règles arbitraires qui sont imposés portent

117 Mario De Vincenzo, « Souffrances dans les liens et processus sans sujet », *Corps & Psychisme*, 71, 1 (2017) pp. 97-108, p. 102. <https://doi.org/10.3917/cpsy2.071.0097>.

118 Elisabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », p. 16.

119 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

120 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage ».

fortement atteinte à toutes les institutions habituellement garantes du respect des interdits fondateurs¹²¹.

Dans un état de droit, le procès constitue un ressort juridico-politique favorisant l'émergence de la vérité, comme le rappelle René Kaës. Mais ce sont au contraire la violence et l'arbitraire associés à la loi du plus fort qui règnent sous un régime autoritaire où les cadres et les garants juridiques sont désormais abolis. L'institution judiciaire se fait dès lors complice des agents de la répression politique. Elle n'est du coup plus au service de la restauration d'une référence tiércésiante qui la caractérise. Tous les moyens sont dès lors bons pour manipuler et définir des « énoncés sur l'Histoire capables de la légitimer »¹²².

Le travail de mémoire et d'historicisation – qui prend du temps et appelle la confrontation de plusieurs versions souvent contradictoires de l'Histoire pour favoriser l'émergence de la vérité – est fortement mis à mal, voire aboli¹²³. Une seule version de l'Histoire est à la fois tolérée et imposée par le régime autoritaire en place. L'impunité que génère le pacte dénégatif pervers est donc in fine au service d'une falsification de l'Histoire collective qui signe « un déni de justice »¹²⁴.

L'État impose la mise sous silence du passé traumatique qui reste, en l'état, irréprésentable et impensable. Cela condamne la société tout entière au mensonge comme au mutisme¹²⁵. Le travail d'historicisation est d'ailleurs d'autant plus entravé que certains États édictent des lois d'amnistie¹²⁶. Celles-ci promeuvent l'oubli par décret dans un souci de réconciliation nationale¹²⁷, certes, mais elles ouvrent ainsi du même coup la porte au négationnisme¹²⁸. On comprend pourquoi ce sont bien « les vainqueurs qui proclament une amnistie générale mais qui le plus souvent les protège bien davantage que leurs adversaires », comme le rappelle justement Jeanne-Marie Gagnebin¹²⁹. D'où les importantes limites d'une telle politique. L'impact de ces lois sur les individus et la société n'est pas négligeable. En effet, à travers cette institutionnalisation du silence et de l'oubli, le contrôle sur la population perdure après la dictature. Pour Nora Sveaass and Nils Johan Lavik, il s'agit dès lors de pointer en quoi cette situation constitue « une continuation de la violence politique »¹³⁰.

L'épisode que retrace Diego, un participant à notre étude, est emblématique de la politique d'effacement des crimes et de l'impunité qu'elle génère. Son père a disparu au cours de sa petite enfance; sa mère a quant à elle été séquestrée et torturée par la

121 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », p. 187.

122 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 202.

123 René Kaës, *Le malêtre*.

124 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », p. 186.

125 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 201.

126 Les lois d'amnisties ont été introduites dans les différents pays : 1978 au Chili, 1985 en Argentine, 1982 en Bolivie, 1979 au Brésil, 1984 et 1990 au Paraguay et 1986 en Uruguay (Vincent Gouëset, 2009).

127 Paul Ricoeur, *Le juste* (Paris : Editions Esprit, 1995).

128 René Kaës, *Le malêtre*.

129 Jeanne Marie Gagnebin, « Les empêchements de la mémoire », *Etudes Ricoeuriennes*, 10, 1 (2019), pp. 43-57, p. 51. <https://doi.org/10.5195/errs.2019.454>.

130 Nora Sveaass, et Nils Johan Lavik, "Psychological aspects of human rights violations: the importance of justice and reconciliation", *Nordic Journal of International Law*, 69, 1 (2000), pp. 35-52, p. 43.

junte avant d'être libérée. Elle a ensuite pris le chemin de l'exil avec son enfant en bas âge. Or, alors même que la dictature avait pris fin et que la démocratie avait été restaurée dans son pays d'origine, cette ancienne prisonnière politique se retrouve nez à nez avec deux des gardiens de la prison qui l'ont maltraitée durant sa captivité. La scène se déroule à l'aéroport de leur pays natal.

Parce que ça c'était aussi des trucs qui nous étaient arrivés avec ma mère, c'était de se retrouver nez à nez dans un café avec deux de ses geôliers – et pis qui la regardaient en s'marrant [Ça vous est arrivé ?] Ouais, oui, je devais avoir douze ans moi. Pis ma mère est devenue blanche comme c'est pas possible, et les gars au café d'à côté (pause), ils la regardaient en s'marrant.

[Et qu'est ce qui s'est passé ensuite ?] Ben rien, c'était en plus au café de l'aéroport, donc moi j'suis monté dans l'avion, et pis ma mère restait en plus au pays, ce qui était extrêmement traumatisant (aspiration), mais ouais [...] Ben ça c'est justement, c'est c'que, ben à c'moment-là y étaient protégés...

Euh, ils étaient protégés par des lois, euh – d'impunité justement qui ont été annulées courant-, au milieu des années deux-mille [...]

[Ouais, par Amnesty]

[Ouais] et donc justement, c'est-à-dire qu'effectivement, au sein de la commission (nom de l'association), on a très activement lutté contre cette impunité (aspiration).

(Diego : 177)

Au bénéfice des lois d'amnistie en vigueur au moment de la restauration de la démocratie, les deux geôliers en question se promènent impunément et éhontément dans l'espace public. Libres, ils croisent une de leurs anciennes victimes, la dénigrent du regard devant son fils, sans avoir fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire. À tout moment, la mère de Diego et tant d'autres risquent ainsi d'être directement exposés à leurs bourreaux; une telle situation maintient éveillées les douleurs impensées et impansées du passé, ravivant un profond sentiment d'injustice devant l'impunité dont jouissent les agents de tels crimes d'Etat. De plus, comme le souligne Elina Aguiar, le climat de menace et d'incertitude suscité par le contexte d'impunité risque de réactualiser les expériences traumatiques¹³¹. Du coup, les disparus comme leurs proches deviennent les « victimes émissaires » des crimes restés impunis, ce qui permet le maintien du mensonge entourant les vrais coupables¹³².

Abolies, les institutions dévolues à l'élaboration des blessures traumatiques du passé ne sont plus au service des victimes des crimes politiques commis par et au nom-même de l'État. Ce dernier est au contraire trop occupé à soutenir sa propre négativité par le déni de sa propre violence qui aura pourtant généré une transgression significative des interdits majeurs. Or, une telle négation de la violence amplifie bien

131 Elina Aguiar, « Efectos Psicosociales de la Impunidad ». <https://www.apdh-argentina.org.ar/sites/default/files/u6/Efectos%20psicosociales%20de%20la%20impunidad.pdf>.

132 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage », p. 188.

entendu la portée de celle infligée au nom même de l'État aux innombrables victimes comme à leurs proches survivants¹³³.

« S'il n'y a pas de sanction, il n'y a pas de justice ni de réparation. Mais il n'y a pas non plus de crime ; alors il n'y a pas de vérité et pas d'histoire »¹³⁴.

SOUVIENS-TOI ! Témoigner pour lutter contre la politique d'effacement des crimes politiques et pour endiguer la répétition du passé

Lutter contre les défauts d'inscription mémorielle et historique suppose de restaurer les cadres méta-sociaux garants du droit entourant le respect des interdits fondateurs. C'est à cette condition, et à celle-ci uniquement que les processus de symbolisation au service de l'établissement de la vérité des faits pourront progressivement reprendre leurs droits. La restauration des dispositions légales entourant le respect de la liberté d'expression dans l'espace public constitue en effet un des préalables nécessaires au travail de mémoire et d'historicisation. Ce dernier appelle la mise en tension souvent conflictuelle de fragments du passé. On tente ainsi d'élaborer un récit officiel des faits au service d'une continuité narrative au service de la vérité. L'échange, la confrontation des récits parfois, souvent divergents sont donc nécessaires à retracer les actes qui auront conduit à violer les droits humains fondamentaux d'une partie des citoyens.

Mais si le rétablissement de tels cadres institutionnels est nécessaire pour restaurer la capacité d'un État à se maintenir garant des droits fondamentaux de chaque citoyen, il est aussi indispensable à assurer la capacité de résister à cette violence par la pensée et par l'action¹³⁵.

Violemment réprimées sous la junte, les associations qui luttent en faveur du respect des droits humains représentent un étayage groupal significatif pour les proches de disparus¹³⁶. Cela favorise un partage élaboratif autour de la mise à mal du processus de deuil¹³⁷. Enfin, ces groupes soutiennent et promeuvent le travail de mémoire et le processus d'historicisation afin de combattre l'oubli¹³⁸. La lutte contre l'impunité passe en effet inévitablement par la valorisation du travail mémoriel¹³⁹. En recueillant leurs témoignages, en endossant un rôle de porte-parole ou encore en les

133 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

134 Silvia Alvarez Merino, *Efectos psicosociales de la impunidad* (Federación Estatal de Foros por la Memoria, 2012), p. 9.

135 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

136 Jacqueline Adams, « Enforced disappearance: Family members' experiences », *Human Rights Review*, 20, 3 (2019), 335-360. <https://doi.org/10.1007/s12142-019-0546-6>; Ximena Faúndez, Bárbara Azcárraga Gatica, Carolina Benavente Morales et Manuel Cárdenas Castro, « La desaparición forzada de personas a cuarenta años del golpe de estado en Chile: Un acercamiento a la dimensión familiar » *Revista Colombiana de Psicología*, 27, 1 (2018), pp. 85-103 ; Elizabeth Lira, « Desaparición forzada trauma y duelo: Chile 1973-2014 ».

137 Laura Marina Panizo, « Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps » [The disappeared, unattended death, and rituals in Argentina: From the search to the exhumation of bodies], *Problèmes d'Amérique latine*, 104, 1 (2017), pp. 85-100. <https://doi.org/10.3917/pal.104.0085>.

138 Nadia Tahir et Marina Franco, « Associations de victimes, terrorisme d'État et politique dans l'Argentine de 1973 à 1987 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 105, 1 (2010), pp. 185-198. <https://doi.org/10.3917/ving.105.0185>.

139 Silvia Alvarez Merino, *Efectos psicosociales de la impunidad* (Federación Estatal de Foros por la Memoria, 2012).

aidant à porter plainte quand cela est possible, en menant leur propre enquête, en dénonçant les crimes commis, les associations de défense des droits humains luttent vigoureusement contre l'impunité qui gangrène certaines démocraties après la chute d'un régime autoritaire. Les permanents comme les militants de telles associations s'accordent ainsi à « affirmer qu'il faut se souvenir pour s'assurer que ne se reproduisent *plus jamais* [*nunca mas* !¹⁴⁰] tant de morts, tant de douleur et de peur, tant de pertes. L'expression *nunca mas* ["plus jamais ça"] est répétée comme un exorcisme, et elle est également associée à l'expression "se souvenir pour ne pas répéter" [*recordar para no repetir*"]. Dans un autre registre, une telle affirmation est aussi familière au savoir psychanalytique. Elle sous-tend l'urgence d'examiner le passé, de l'élaborer et de le subjectiver pour proposer des changements dans ce qui peut reproduire et activer le conflit [traduction libre] »¹⁴¹.

Institutions officielles et associations promouvant le respect des droits humains favorisent ainsi le travail de remembrance, de co-mémoration d'une part¹⁴² et le processus d'historicisation, d'autre part¹⁴³. C'est ainsi qu'elles pourront, souvent main dans la main, progressivement endiguer les politiques d'effacement des crimes politiques. Il s'agit en effet idéalement non seulement d'instituer des procès, de favoriser le travail des historiens en mettant par exemple sur pied des commissions au service de l'établissement de la vérité, mais aussi de promouvoir des lieux de mémoire au sein de l'espace public.

Quant aux enjeux associés au témoignage des victimes comme des proches dans le travail de mémoire et d'historicisation, il y aurait beaucoup à dire au sujet de son importance capitale et à ses enjeux dans la lutte contre les politiques d'effacement des crimes politiques comme la disparition forcée. Dans les entretiens que nous avons conduits, certains proches de disparus ont souligné l'importance de témoigner pour lutter contre de telles politiques promouvant l'effacement dont leur famille a douloureusement pâti et continue de souffrir aujourd'hui encore.

C'est le cas par exemple de Paco, dont l'oncle a disparu au cours de la dictature. Malgré les nombreuses recherches qu'elle a entreprises, la famille ne dispose d'aucune information sur le sort réservé à leur proche. Dans l'extrait qui suit, Paco relate la chute de plomb et la cruauté à laquelle sont confrontés les proches de disparus lorsqu'ils témoignent officiellement du passé.

140 Ce slogan ¡*Nunca más* ! trouve ses origines en Argentine, il figure comme titre dans le rapport final d'une des premières commissions mises en place après la junte militaire, à savoir la Comisión Nacional sobre Desaparición de Personas (1984) [Commission Nationale sur la Disparition de Personnes]. Elle a été dirigée par l'écrivain Ernesto Sábato.

141 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », p. 25.

142 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire » ; René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage » ; René Kaës, « Dénis collectifs et mémoire et travail de l'intersubjectivité » ; René Kaës, *Le maître* ; René Kaës, *L'extension de la psychanalyse. Pour une métapsychologie de troisième type* (Paris: Dunod, 2015), pp. 91-102.

143 Pierre Nora, « Mémoire de l'historien, mémoire de l'histoire. Entretiens avec J.-B. Pontalis », *Nouvelle revue de psychanalyse*, 15, (1977), pp. 221-232 ; Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, (Paris : Gallimard, 1997).

Mes parents sont allés témoigner à l'ONU comme étant témoin et membre de la famille, de ce qu'ils avaient vécu et dénoncé qu'ils le connaissaient parce qu'il y avait beaucoup ça aussi. Parfois, on disait « mais non, cette personne n'a jamais existé, c'est pas vrai ». Donc, il fallait prouver que c'était une vraie personne, avec une vraie famille, avec de vrais enfants, des vrais parents. [...] Et il y a eu ça. Et puis, il y a eu le fait que « mais non, il est pas disparu, il est probablement avec une autre femme ailleurs. Il avait une autre femme, pis il est parti ». Ils ont eu beaucoup aussi. Avec tout l'impact sur la famille que ça pouvait avoir à ce moment-là.

(Paco, 44).

Pour dénoncer les crimes commis sous la junte, les parents de Paco témoignent auprès de l'ONU. Dans ce cadre, ils racontent comment le régime militaire en place les aura contraints de démontrer l'existence du crime en rétablissant l'existence-même de leur proche disparu. Ils ont en effet dû rappeler sa place sexuée singulière dans la généalogie familiale, « avec de vrais enfants, de vrais parents ». On voit combien le discours porté par la famille et dont témoigne ici Paco vise à redonner un statut, une dignité humaine à l'oncle disparu, afin qu'il ne soit pas condamné à l'oubli. Les proches luttent contre l'injustice : ils témoignent en ce sens « contre la justice » qui, lorsqu'elle est corrompue, promet l'impunité. La junte ayant consciencieusement pris soin d'éliminer toute trace concernant leur victime, ses proches auront dès lors été confrontés à une forme de violence qui s'ajoute et amplifie de manière exponentielle la violence d'État à l'origine de la disparition forcée et des sévices qui lui sont associés : il s'agit ici bien de la négation par les militaires de leur propre destructivité.

Si « le devoir de mémoire est fondé sur la loyauté et l'affection envers les victimes [traduction libre] », s'il vise à participer à la restauration des cadres méta-sociaux garants du respect des droits fondamentaux de tout en chacun dans un État de droit, « il est aussi l'expression d'une responsabilité sociale envers la communauté humaine mondiale, en faisant connaître cette violence et ses effets, et en demandant qu'elle ne se répète jamais [traduction libre] »¹⁴⁴.

Mais c'est aussi pour honorer la mémoire des disparus politiques et plus largement de toutes les victimes des juntes militaires en place dans l'Amérique latine des années soixante-dix que les survivants témoignent. Ils tentent ainsi de recouvrir symboliquement les morts d'un linceul de paroles¹⁴⁵ qui, à défaut de rites funéraires, contribue à restaurer la dignité de ceux qui ont été laissés sans sépulture¹⁴⁶.

Héritiers d'une « histoire illicite » qui ne se laisse pas officiellement conter¹⁴⁷, les survivants sont souvent condamnés à vivre dans le secret les effets dévastateurs des politiques d'effacement systématique des traces des crimes commis impunément

144 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », p. 25.

145 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage ».

146 Muriel Gilbert, *Antigone et le devoir de sépulture* (Genève : Labor et Fides, 2005).

147 René Kaës, « Postface. Traduire les restes, écrire l'héritage ».

par le régime en place. Ils luttent ainsi contre « l'insidieux et anesthésiant brouillard de l'oubli », selon les termes de René Kaës¹⁴⁸. « Le devoir de mémoire a été rendu explicite dans les écrits de Primo Levi qui l'interprète en termes de loyauté des vivants envers leurs morts¹⁴⁹. Cela s'inscrit dans une vision évaluative des relations sociales fondées sur le respect de l'autre, de son individualité et de sa diversité, dans l'espoir que la mémoire contribuera à éradiquer la cruauté et les abus pour des motifs politiques »¹⁵⁰ [traduction libre].

Conclusion

Dans la présente contribution, nous avons tenté de cerner les ressorts de la politique d'effacement systématique des crimes en place dans le cadre de régimes dictatoriaux. Pour cela nous nous sommes appuyées, d'une part, sur des travaux psychanalytiques portant sur la violence d'État et, d'autre part sur le témoignage des participants à notre recherche qualitative. Nous nous sommes particulièrement intéressées à la disparition forcée de personnes comme crime politique emblématique de la violence d'État. Dans ce contexte, la défaillance des cadres méta-sociaux et métapsychiques génère à la fois une catastrophe sociale et des catastrophes psychiques d'origine sociale. Nous avons souligné à quel point toute la politique de répression en place est pensée et élaborée pour inciter la population à se taire ; les mensonges d'État et la manipulation des faits et des preuves créent un climat de confusion et de terreur chez les proches de disparus et au sein de la société tout entière. L'enjeu consiste en l'effacement des crimes et dans le maintien à tout prix de l'impunité des coupables : cela va jusqu'à faire disparaître la dépouille d'innombrables victimes.

Nous avons en ce sens tenté de montrer que c'est bien à un simulacre de justice que certains participants à notre étude ont parfois été confrontés. Un procès appelant à la barre de faux-témoins complices des militaires est organisé pour garantir l'impunité des agents de la répression politique. Dans ces pseudo-tribunaux – quand il y en a – la vérité des faits est tout simplement annulée, déniée, niée par des témoins qui adoptent un récit construit de toute pièce de manière à le mettre au service de l'impunité des agents de tels crimes d'Etat.

Or, si l'une des fonctions du procès consiste à favoriser la levée des résistances à la libre prise de parole comme au travail de remémoration, on comprend pourquoi sa tenue représente au contraire une importante menace pour certains régimes autoritaires. Ces derniers prétendent en effet détenir le monopole du discours officiel reposant sur la causalité unique¹⁵¹. La mise à mal des processus de symbolisation sur lesquels repose la culture et la justice entraînent des désastres, non seulement à l'échelle d'une nation, des groupes et des familles, mais aussi au niveau subjectif.

148 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », p. 170.

149 Primo Levi, *Deber de memoria* (Madrid : Libros de Zorzal, 2006).

150 Elizabeth Lira, « Trauma, duelo, reparación y memoria », p. 25.

151 René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire ».

Quant aux lois d'amnistie qui sont parfois adoptées une fois la démocratie restaurée dans les pays autrefois soumis à un régime dictatorial, elles ont bien entendu officiellement pour fonction première de colmater les brèches creusées par la violence d'État dans le corps social. Il s'agit en effet de réduire l'effet dévastateur des clivages en tentant de réconcilier les parties qui se seront opposées, souvent violemment, pendant la junte. Or, l'imposition d'un tel pacte dénégatif qui se voudrait structurant, génère de fait une « mémoire empêchée » qui constitue une forme d'oubli paradoxal. « Imposer l'oubli est, de manière paradoxale, imposer une forme unique de mémoire, produisant du même coup une « mémoire empêchée » qui n'aura de cesse de revenir et de miner l'équilibre difficilement atteint : la mémoire vivante réclame son indépendance et bat en brèche les précaires arrangements de la mémoire officielle », rappelle à ce sujet Jeanne Marie Gagnebin¹⁵².

Même si de telles dispositions légales sont parfois nécessaires pour promouvoir la réconciliation nationale, comme pour instaurer une forme de paix indispensable à la survie d'un ensemble social, il n'en reste pas moins qu'elles ne sont pas sans générer un coût significatif. Le prix qui va de pair avec une telle *amnésie institutionnelle* est des plus lourds¹⁵³. En effet, les lois d'amnistie en question sont proclamées par les parlementaires. Elles sont donc encadrées par des garants institutionnels d'ordre politique et non par des instances juridiques. Elles consistent donc « en un effacement qui va bien au-delà de l'exécution des peines. A l'interdiction de toute action en justice, donc à l'interdiction de toute poursuite de criminels, s'ajoute l'interdiction d'évoquer les faits eux-mêmes sous leur qualification criminelle. Il s'agit donc d'une véritable amnésie institutionnelle invitant à faire comme si l'événement n'avait pas eu lieu ». C'est précisément pour maintenir sous silence des pans tout entiers de la violence et des crime politiques commis au nom de l'Etat que de telles lois d'amnistie mobilisent un pacte dénégatif des plus aliénants pour les citoyens. Ces dispositions génèrent donc l'impossibilité d'évoquer les faits eux-mêmes dans l'espace public « sous leur qualification criminelle »¹⁵⁴.

Parce qu'elles suppose d'anéantir « jusqu'à la trace des événements traumatiques »¹⁵⁵, impliquant de sacrifier une nouvelle fois le calvaire enduré par les victimes et leurs proches sur l'autel de la réconciliation nationale, les lois d'amnistie en question génèrent par ailleurs toutes sortes d'abus. Il en va ainsi quand les pans du passé qui sont enterrés vifs sont non seulement au service de l'impunité des coupables, mais que cela conduit également certains à inculper les victimes et leurs proches. Les dérives perverses du pacte dénégatif en question promeuvent ainsi un renversement des rôles des plus infâmes: les coupables sont disculpés et le dispositif conduit les victimes et leurs proches à devoir porter la culpabilité, déresponsabilisant ainsi les agents de l'État pourtant à l'origine du crime.

152 Jeanne Marie Gagnebin, « Les empêchements de la mémoire », p. 50.

153 Paul Ricoeur, *Le juste*, p. 205.

154 Paul Ricoeur, *Le juste*, p. 205.

155 Paul Ricoeur, *Le juste*, p. 205.

Comment lutter contre un tel effacement des crimes, comment faire pour qu'une telle barbarie ne se répète pas ? Les témoignages et la valorisation du travail à la fois mémoriel et historicisant jouent un rôle capital. Mais pour parvenir à reconnaître la violence sanglante perpétrée au nom de l'État, il faudrait que la justice fasse la lumière sur les innombrables crimes politiques restés impunis, ce qui est malheureusement loin d'être le cas, même lorsque la démocratie est rétablie. Tant que les cadres méta-sociaux juridiques ne sont ni restaurés ni fonctionnels, les agents de tels crimes d'État restent libres, les mains recouvertes de sang, sans être ni inquiétés, ni jugés. Or, dès lors que leurs responsabilités ne sont pas reconnues, la question de la transmission du travail de mémoire se pose : jusqu'à quand et jusqu'à quel point les héritiers de ces crimes politiques parviendront-ils à maintenir les disparus vivants dans la mémoire collective et à leur donner une place dans l'Histoire ? Quant à la transmission du devoir de mémoire aux héritiers de cette sombre période, elle est évidemment centrale, mais sans aller toutefois de soi.¹⁵⁶

On voit ici combien le silence imposé aux survivants comme au corps social tout entier complexifie le travail de l'héritage¹⁵⁷. L'insu, les défauts d'inscription psychiques génèrent des blancs, des silences, des secrets qui se transmettent à travers les générations non sans dommages. C'est aussi ce que nous tentons d'éclairer à travers notre recherche en donnant la parole aux descendants de disparus politiques.

Dans ce contexte, le témoignage des proches de disparus qui ont été personnellement et directement confrontés à de tels crimes politiques tout en leur survivant prend une valeur capitale. Prendre la parole, témoigner peut être considéré comme « mandat des morts aux survivants, mandat des survivants aux générations qui les suivent ce qui suppose le rétablissement des cadres méta-sociaux et métapsychiques de manière à rendre possible la symbolisation de la violence »¹⁵⁸.

En témoignant, les proches dénoncent la déshumanisation dont les disparus ont fait l'objet en raison de la cruauté des agents de tels crimes d'État. Car en plus de leur jeter l'opprobre, en plus de leur infliger les pires sévices, en plus de les assassiner sauvagement, les bourreaux qui œuvraient pour la junte ont cherché à humilier leurs victimes comme leurs proches en faisant disparaître, sans doute à tout jamais, leur dépouille.

Or, l'humiliation, qui génère un sentiment de honte et donc l'enfouissement du passé traumatique, est peu traitée dans la littérature. Cela questionne et appelle bien entendu des travaux scientifiques, la publication de témoignages, mais probablement aussi des créations artistiques pour dire les ravages insensés de tels outrages faits à l'humanité de l'homme et qui restent impunis à ce jour. Gageons que de telles productions à la fois intellectuelles et culturelles se multiplieront et continueront à

156 Manon Bourguignon, Muriel Katz et Alice Dermitzel, « Traumatic traces of enforced disappearance through generations: From psychoanalytic theory to a family case study », in *The Crime of Enforced Disappearance: Between Law and Psyché*, ed. by Maria Giovanna Bianchi et Monica Luci (Londres : Routledge, sous-presses).

157 Manon Bourguignon, *Les destins de l'héritage traumatique au cœur du processus de parentalité : à propos de la transmission entre les générations chez les descendants d'exilés politiques chiliens vivant en Suisse* (Lausanne : Université de Lausanne, 2020). https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_B3FA716F9624.

158 René Kaës, *Le malêtre*, p. 247.

voir le jour à l'avenir, afin de rappeler le combat de tous ceux et celles qui ont lutté pour un monde plus juste d'une part et d'honorer, d'autre part, la mémoire des disparus politiques.

Que leurs innombrables dépouilles laissées sans sépulture puissent être enveloppés d'un linceul symbolique!

159

159 Nous remercions chaleureusement Silvia Amati Sas pour les nombreux et précieux échanges que nous avons eu la chance d'avoir avec elle, ainsi que Alain Roquejoffre pour sa relecture attentive d'une première version de ce texte.